

Module 3

Le droit en action

3



Quelles sont les règles les plus fréquemment violées et pourquoi ?
Quels sont les dilemmes auxquels se heurtent les combattants ?
Qui est responsable du respect du droit international humanitaire ?



CICR

Comité international de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix

1202 Genève, Suisse

T +41 22 734 60 01 **F** +41 22 733 20 57

E-mail: shop.gva@cicr.org **www.**ehl.icrc.org

© CICR, janvier 2009

Module 3

Le droit en action

3

EXPLORATIONS (sept séances)

➤ 3A Identifier les violations du DIH (une séance)	4
3B Le point de vue des combattants (deux séances)	15
3C Qui est responsable du respect du DIH? (une séance)	27
3D Étude de cas – My Lai : les leçons d’une tragédie (trois séances)	32

CONCEPTS

Violation du DIH
Distinction civil/combattant
Enchaînements de conséquences
Ordre illégal

Dans tous les modules :

Dignité humaine
Obstacles au comportement humanitaire
Dilemmes
Conséquences
Perspectives multiples

COMPÉTENCES PRATIQUÉES

Prise de perspective
Remue-méninges
Travail en équipes
Analyse de dilemmes
Identification des conséquences

➤ Si vous disposez de peu de temps et n’arrivez pas à mener à bien toutes les explorations, nous vous recommandons de suivre au moins la voie rapide indiquée par ce signe.

Exploration 3A: Identifier les violations du DIH

Dans le module 2, les élèves ont examiné pourquoi il est nécessaire de fixer des règles pour régler les conflits armés. Ils ont aussi fait connaissance avec les règles essentielles du droit international humanitaire (DIH) et examiné les conséquences qu'entraînent pour les victimes les violations de ces règles.

Dans le module 3, les élèves sont amenés à réfléchir aux raisons pour lesquelles les gens violent le DIH, et à qui incombe la responsabilité de veiller à ce que les règles soient respectées.

À l'aide de déclarations de personnes qui ont vécu des situations de conflit armé, l'exploration 3A invite les élèves à identifier les violations du DIH et à réfléchir aux raisons qui sont données pour expliquer ces violations. Les élèves analysent la façon dont chaque violation peut déclencher une réaction en chaîne, et réfléchissent ensemble à des façons de prévenir ou de limiter ces violations.

OBJECTIFS

- **Être capable d'identifier certaines violations du DIH.**
- **Reconnaître des exemples des mécanismes selon lesquels une violation en entraîne une autre.**



RESSOURCES POUR

L'ÉLÈVE

3A.1 Les voix de la guerre – 2

3A.2 Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ?

3A.3 Fiche de travail : Quelle règle de DIH a été violée ?

PRÉPARATION

Choisissez quels passages de « Les voix de la guerre – 2 » utiliser aux étapes 1 et 2.

Dans le *Guide méthodologique*, revoyez les méthodes d'enseignement 1 (La discussion), 2 (Le remue-méninges), 5 (Le jeu de rôles), 7 (Écriture et réflexion) et 10 (La recherche de récits et d'informations), ainsi que la partie concernant les conséquences dans la méthode d'enseignement 4 (Utiliser les dilemmes).

Si possible, revoyez la section pertinente du film de formation pour les enseignants (*Module 3*).

DURÉE

Une séance de 45 minutes.

L'exploration

1. QUELLE RÈGLE DE DIH A ÉTÉ VIOLÉE? (15 minutes)

Divisez la classe en groupes de deux élèves, et donnez à étudier à chaque groupe deux ou trois des citations de « Les voix de la guerre – 2 ».

Demandez aux élèves d'identifier les diverses violations du DIH évoquées dans les citations, en s'aidant de la fiche « Quelles sont les règles essentielles du DIH ? ».

Enfin, demandez-leur d'enregistrer leurs réponses dans le tableau A de la fiche de travail intitulée « Quelle règle de DIH a été violée ? ».

RESSOURCES POUR
3A.1 L'ÉLÈVE

RESSOURCES POUR
3A.2 L'ÉLÈVE

RESSOURCES POUR
3A.3 L'ÉLÈVE

Demandez aussi aux élèves de trouver, dans les citations qui leur ont été données à étudier, les raisons que les gens invoquent, ou les raisons qu'ils imaginent que ces gens pourraient invoquer, pour avoir violé telle ou telle règle.

Demandez ensuite à la classe d'examiner ensemble ce qu'ont en commun les diverses raisons ou explications données par les gens. Une façon de procéder serait de regrouper les explications qui se ressemblent, par catégories.

[Par exemple : pour des raisons de sécurité, pour un avantage militaire, par obéissance à des ordres illégaux de leur commandant, par conviction que des civils aident l'ennemi, parce que l'autre côté l'a fait, par vengeance, par désespoir ou autres émotions, à cause du manque de ressources, par ignorance du droit.]

NOTE

La fiche de travail fournit un exemple utilisant la citation n° 1.

2. COMMENT UNE VIOLATION EN ENTRAÎNE UNE AUTRE (15 minutes)

Demandez à la classe de trouver des citations qui montrent un lien entre une violation et une autre qui en est la conséquence.

Demandez à chaque groupe de deux élèves de discuter de violations du DIH qui entraînent d'autres violations, et demandez leur de remplir les colonnes appropriées du tableau B de la fiche de travail.

RESSOURCES POUR
3A.3 L'ÉLÈVE

Demandez aussi aux élèves d'indiquer les règles de DIH qui ont été violées.

[Par exemple : le fait que quand une partie place une arme sur le toit d'un hôpital, l'autre partie attaque l'hôpital à cause de cela ; ou le fait qu'une partie tue un prisonnier incite l'autre à en tuer aussi par vengeance ; ou encore le fait que les traitements cruels infligés par un gardien à un prisonnier peuvent inciter le gardien à ensuite tuer le prisonnier, ou d'autres gardiens à suivre son exemple.]

Demandez-leur ensuite de présenter les enchaînements de conséquences qu'ils ont relevés.

Pourquoi les soldats attaquent-ils des civils alors qu'ils savent que c'est mal ? On leur a probablement dit quelque chose, ou promis quelque chose d'important. Ils ont été poussés à faire plus de mal. Alors, c'est qu'ils ne réfléchissent pas beaucoup. Ce que je ne comprends pas, c'est ce qui est arrivé à leur esprit humain.

– une personne civile victime d'une attaque par des soldats

L'exploration

3. POUVONS-NOUS PRÉVENIR LES VIOLATIONS OU EN LIMITER LES CONSÉQUENCES? (10 minutes)

Demandez à la classe de choisir une violation sur laquelle elle travaillera en groupe. Ensuite, demandez aux élèves de réfléchir ensemble (remue-méninges) à des façons de prévenir cette violation ou d'en limiter les conséquences.

Lorsqu'ils auront établi une liste de suggestions, demandez-leur de les évaluer.

Questions possibles :

- > Quelles seront les conséquences probables de chaque suggestion ? Quelles répercussions pourrait à son tour avoir chacune de ces conséquences ?
- > Pensez-vous que les États et les combattants accepteraient vos suggestions ? Pourquoi, ou pourquoi pas ? Comment feriez-vous pour qu'elles soient mises en œuvre ?

[Par exemple : donner des ordres, assurer une formation, surveiller, discipliner, punir, faire des lois.]

Jeune officier, alors que je venais juste de finir ma formation, je marchais dans une rue. Nous étions cinq militaires simplement en train de faire une tournée pour nous assurer que tout était calme. Soudain, en quelques minutes, nous avons été entourés par 4 000 à 5 000 personnes qui ont commencé à jeter des pierres. Cette foule était très en colère parce que quelqu'un avait été blessé dans un camp de réfugiés. Nos vies étaient vraiment en danger, parce que tout le monde était très excité, et j'ai dû réfléchir rapidement à ce qu'il fallait faire pour sortir mes soldats de là. Je n'avais que mon fusil et des balles réelles et il fallait que je sorte mes soldats de ce mauvais pas, alors j'ai tiré. Je n'ai tiré que dans les jambes des manifestants, mais j'ai tiré dix à douze fois pour m'en sortir, et je m'en suis sorti.
– un commandant en zone occupée

4. CONCLUSION (5 minutes)

Discussion :

- > Pouvez-vous citer des exemples, dans l'actualité, de situations d'escalade de la violence ?

! IDÉES ESSENTIELLES

- Les violations du DIH déclenchent souvent une réaction en chaîne qui mène à d'autres violations.
- Les gens invoquent des raisons diverses pour expliquer les violations du DIH.
- Il existe plusieurs façons de prévenir les violations du DIH et d'en limiter les conséquences.

Pour aller plus loin : activités complémentaires

COMMUNICATION

Rédigez un texte sur la violation du droit international humanitaire (DIH) à laquelle votre classe a décidé de réfléchir en groupe. Dans ce texte, évaluez certaines des suggestions formulées par votre classe pour prévenir cette violation ou pour en limiter les conséquences.

OU

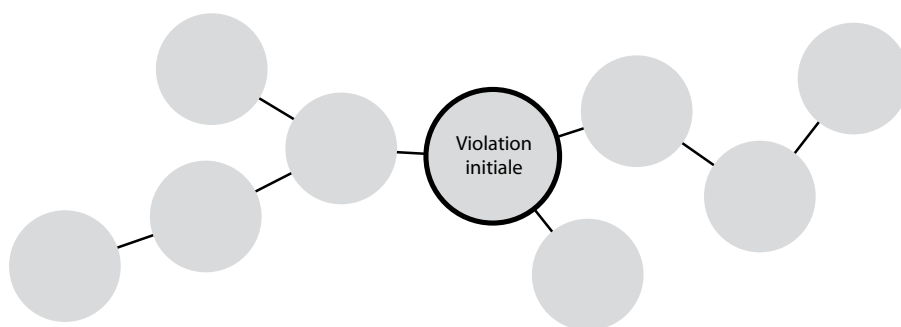
Faites des dessins pour illustrer la violation.

OU

Confectionnez des affiches pour faire connaître les suggestions formulées par votre classe.

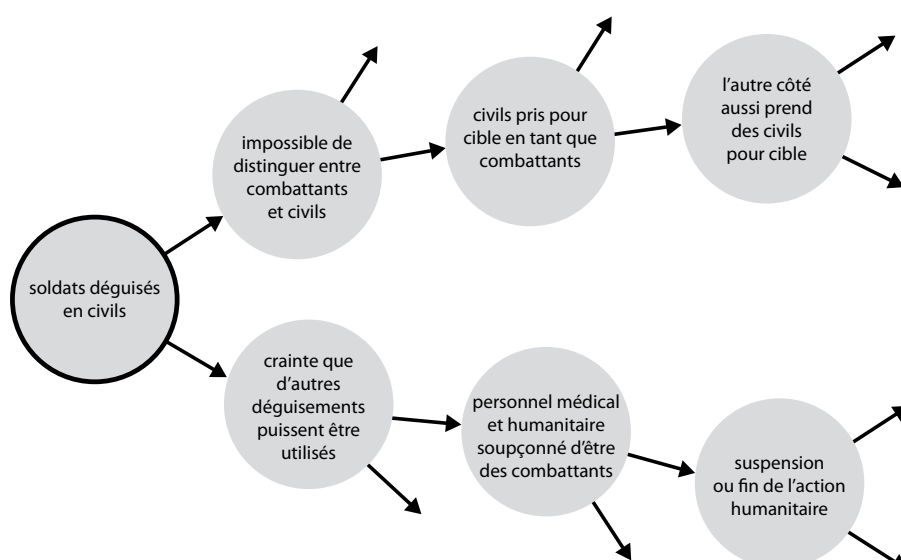
LES ENCHAÎNEMENTS DE CONSÉQUENCES

Choisissez une violation du DIH et faites un diagramme des enchaînements de conséquences qu'elle pourrait engendrer. Certaines des conséquences pourraient entraîner elles-mêmes de nombreux autres enchaînements de conséquences.



Exemple tiré de «Voix de la guerre – 2».

Il est souvent arrivé que des soldats troquent leur uniforme contre des habits normaux...



Pour aller plus loin : activités complémentaires

DÉBAT

Organisez un débat sur la phrase suivante :

Mieux vaut une loi souvent violée que pas de loi du tout.

Constituez deux équipes – une qui exposera des arguments en faveur de cette déclaration et l'autre qui exposera des arguments contre – ainsi qu'une équipe de juges. Les équipes doivent revoir leurs notes du cours et toutes autres sources d'information utiles, telles que livres, périodiques et nouvelles dans les médias (journaux, radio, télévision). Chaque équipe doit préparer :

- un exposé de cinq minutes ;
- une liste des arguments qu'elle pense que l'autre équipe utilisera contre sa position ;
- sa réponse à ces arguments.

[Les idées suivantes pourraient être utiles : l'effet du fréquent non-respect des lois, des exemples de dispositions juridiques autres que le DIH qui sont souvent violées et sont pourtant considérées comme importantes, l'histoire de l'acceptation de certaines lois avec le temps, la valeur de la loi en tant qu'idéal, les autres options que la loi.]

Pendant le temps réservé à la préparation, une troisième équipe de juges définira les critères qui seront utilisés pour juger le débat.

Lancez le débat.

À la fin du débat, les juges doivent résumer les arguments qu'ils ont entendus. Ils doivent ensuite annoncer leur décision et dire sur quelles raisons elle est fondée.

Discutez ensuite des questions suivantes :

- > En quoi, selon vous, votre débat s'applique-t-il au DIH ?
- > Y a-t-il d'autres exemples de règles qui sont considérées comme importantes même si elles sont souvent violées ?

[Par exemple, préceptes religieux, coutumes sociales.]

OU

Débattez cette phrase d'un enseignant nigérian en exposant les arguments pour et contre :

Puisqu'il y a une loi qui interdit à l'armée de tuer des civils, il devrait y avoir aussi une loi qui interdit aux civils d'aider l'armée.

En préparant vos arguments, prenez en considération les points suivants :

- les conséquences de votre position ;
- comment définir ce que signifie « aider l'armée ».

Le droit dresse des digues contre la marée. Et la marée ne se retire jamais longtemps. Elle pousse, elle menace, elle déborde à la première occasion. Elle saccage parfois la digue. Et voilà notre droit violé, inefficace. C'est son sort de subir cela. Vouloir qu'il n'y ait de droit authentique que parfaitement respecté, c'est se tromper de monde.
– Denys de Béchillon, professeur

Les voix de la guerre – 2

Des personnes ayant vécu des guerres récentes décrivent les violations du droit international humanitaire (DIH) qu'elles ont vécues, dont elles ont été témoins ou dont elles ont entendu parler.

- 1 *Il est souvent arrivé que des soldats troquent leur uniforme contre des habits normaux. Alors, comment pouviez-vous savoir qui était vraiment un civil? Donc, si vous attaquez une ville, il faut tuer tout ce qui bouge.*
– un soldat
- 2 *On a fini par attaquer des familles entières. Ce qui nous y a poussés, c'est qu'ils faisaient la même chose aux nôtres; ils tuaient des bébés qui avaient à peine trois mois.*
– un ex-combattant
- 3 *S'il j'apprends que les autres tuent les hommes de notre camp qu'ils ont faits prisonniers, je le ferai payer à chacun des leurs que je capture.*
– un commandant

- 4 *Les soldats estimaient qu'un prisonnier de guerre devait être tué. Il représentait un fardeau inutile, parce qu'il faut emmener un prisonnier de guerre avec soi partout où on va. On est responsable de cette personne, alors pour se débarrasser de la responsabilité, on tue la personne.*
– un employé d'ONG
- 5 *Un autre problème est le manque de planification, parce que lorsqu'un prisonnier est capturé, on ne sait pas quoi faire de lui. C'est pour cela que des soldats ont tué des prisonniers.*
– un ancien détenu
- 6 *Les forces fédérales ne pouvaient pas prendre les villages. Alors, elles ont empêché l'aide humanitaire d'arriver jusqu'à eux. C'est la stratégie qu'elles utilisent – créer la faim et la famine – et elles n'ont pas le droit de faire ça.*
– un ex-combattant

- 7 *Pendant la guerre, le commandant fixait les règles morales, il disait par exemple: «On ne cause pas de dégâts aux cultures de la population». Mais par la suite, la situation a changé. Pendant les combats, la principale directive était devenue la destruction de l'économie; on disait aux soldats que s'ils n'arrivaient pas à remporter de victoires importantes, il fallait attaquer les biens de la population. Tout détruire, tout réduire en cendres, était devenu l'objectif de la lutte contre l'ennemi.*
– un ex-combattant
- 8 *Attaquer des sites religieux, ça fait partie de la guerre, c'est tout. Les combattants ont le sentiment que ces endroits sont des endroits sacrés et ils s'en servent pour se mettre à l'abri. Mais moi, je vous le dis: une église n'est plus une église s'il y a des soldats à l'intérieur.*
– un soldat

Les voix de la guerre – 2

- 9** *L'armée ne devrait pas utiliser des civils comme bouclier vivant. Pourtant, cela s'est produit assez souvent pendant cette guerre. Par exemple, ils ont placé une mitrailleuse sur le toit de l'église ou sur le toit d'un grand bâtiment où vivaient des civils. Personne ne respectait ce qui devait être respecté. Comme nous étions menacés, nous avons tiré sur ces bâtiments.*
– un ancien détenu
- 10** *Il y a des filles qui ont été violées, et maintenant elles ont des enfants qui n'ont pas de père. C'est un crime qui ne sera jamais résolu.*
– un habitant d'un township
- 11** *On nous a donné l'instruction d'empoisonner l'eau quand on se déplaçait d'un endroit à l'autre. Ça faisait partie de la guerre, la loi de la jungle. On vous dit que ces gens sont l'ennemi, que si vous tombez entre leurs mains, ils vous tueront. Mais la plupart des gens sont pris au piège, ce sont peut-être juste des personnes innocentes qui vont d'un endroit à l'autre. Ces gens n'ont pas despoir, ils n'ont pas de nourriture; alors les empoisonner, c'est mal.*
– un ex-combattant
- 12** *Quand mon beau-frère était prisonnier de guerre, on ne traitait pas les prisonniers correctement. Ils avaient peur que les prisonniers puissent raconter un jour ce qu'on leur avait fait. C'est pour ça que de nombreux prisonniers ont été assassinés. Uniquement pour dissimuler des exactions.*
– une veuve
- 13** *La destruction des sites religieux ou historiques fait partie de la guerre. C'est parce que pendant la guerre, plus rien n'a d'importance; on veut juste détruire tout ce qu'on rencontre, pour gagner la guerre.*
– un ancien enseignant et responsable d'un camp de réfugiés
- 14** *Priver la population civile de nourriture ou d'eau, c'est une stratégie de guerre. C'est bien de les empêcher d'avoir de quoi manger, de les empêcher d'avoir de l'eau. Ça les affaiblira.*
– un combattant capturé
- 15** *Imaginez qu'il y ait une mitrailleuse là-bas, et que vous deviez vous en emparer. Mais l'ennemi place des civils sur le toit pour vous empêcher de la prendre. Dans ce cas,*
- bien sûr que c'est un objectif militaire que vous attaquez. Et des civils sont tués.*
– un journaliste
- 16** *L'une des raisons qui font que les soldats tuent des civils, c'est que, quand des troupes subissent de grosses pertes, elles font venir des civils pour creuser des tombes pour les soldats morts. Quand les civils ont fini de creuser, les soldats les tuent parce qu'ils sont du camp qui a causé ces pertes. C'est un acte de colère. Les soldats qui font ça sont les moins favorisés, les illettrés, ceux qui n'ont reçu aucune éducation sur la guerre.*
– un commandant
- 17** *Ils m'ont donné un uniforme et m'ont dit que dorénavant j'étais à l'armée. Ils m'ont dit qu'ils reviendraient tuer mes parents si je ne faisais pas ce qu'ils disaient.*
– un ancien enfant soldat

Source : adapté d'une recherche menée pour la campagne du CICR Voix de la guerre et de « Témoignages de jeunes soldats », Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats (<http://www.child-soldiers.org/fr/enfants-soldats>).

Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ?

DISTINCTION

Lorsque les parties à un conflit armé planifient ou lancent une attaque, elles doivent faire la distinction entre la population civile et les combattants, et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires.

1. Il est interdit d'attaquer des civils.
2. Il est interdit d'attaquer des biens de caractère civil (habitations, hôpitaux, écoles, lieux de culte, monuments culturels ou historiques, etc.).
3. Avant une attaque, toutes les précautions possibles doivent être prises pour réduire au minimum les dommages qui pourraient être causés incidemment à des civils et à des biens de caractère civil.
4. L'emploi d'armes qui ne peuvent pas faire la distinction entre population et biens civils et objectifs militaires est interdit.

TRAITEMENT

Les civils et les combattants hors de combat doivent être protégés et traités avec humanité.

1. Le meurtre, la torture et les traitements ou châtiments cruels ou dégradants sont interdits.
2. Les violences sexuelles sont interdites.
3. Le déplacement forcé de civils est interdit.
4. Il est interdit d'affamer la population civile.
5. Il est interdit d'utiliser des boucliers humains pour protéger des objectifs militaires.
6. Les combattants ennemis blessés, malades ou naufragés doivent être recherchés, recueillis et soignés. Aucun traitement préférentiel ne doit être appliqué, sauf pour raisons médicales.
7. Les civils et les combattants ennemis capturés doivent recevoir des vivres, de l'eau, des vêtements, un abri et des soins médicaux adéquats, et doivent être autorisés à correspondre avec leur famille.
8. Chacun a droit à un procès équitable.

ARMES ET TACTIQUES

Le seul objectif légitime de la guerre est d'affaiblir les forces militaires de l'ennemi.

1. Il est interdit d'utiliser des armes de nature à causer des souffrances inutiles.
2. Il est interdit de prendre des otages.
3. Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui se rend.
4. Il est interdit d'ordonner ou de menacer qu'il n'y ait pas de survivants.
5. Il est interdit à un combattant de se faire passer pour un civil.
6. Il est interdit de détruire des biens indispensables à la survie de la population civile (denrées alimentaires, zones agricoles, installations fournissant de l'eau potable, etc.).
7. Il est interdit d'attaquer du personnel et des biens sanitaires ou religieux arborant licitement l'emblème de la croix rouge/du croissant rouge/du cristal rouge.
8. Il est interdit d'abuser de l'emblème de la croix rouge/du croissant rouge/du cristal rouge.

PROTECTION SPÉCIFIQUE

Certaines catégories de personnes et de biens doivent recevoir une protection supplémentaire.

1. Il est interdit de recruter ou d'utiliser des enfants de moins de 15 ans dans un conflit armé.
2. Le personnel et les établissements, le matériel et les moyens de transport sanitaires (hôpitaux, dispensaires, ambulances, etc.) ainsi que le personnel religieux doivent être respectés et protégés.
3. Le personnel, les fournitures et les opérations de secours humanitaire doivent être respectés et protégés.
4. Les biens culturels doivent être respectés et protégés.
5. Les besoins spécifiques – en matière de protection, de santé et d'assistance – des femmes touchées par un conflit armé doivent être respectés.

Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ?

DÉFINITIONS

civil (ou personne civile) : toute personne qui n'est pas un combattant.

Lorsque des civils participent directement aux hostilités, ils ne sont plus protégés contre les attaques. (En cas de doute sur le statut d'une personne, celle-ci doit être considérée comme étant un civil.)

bien de caractère civil : tout bien qui n'est pas un objectif militaire.

Lorsqu'un bien de caractère civil est utilisé pour appuyer une opération militaire, il devient une cible militaire légitime et perd sa protection. (En cas de doute sur le fait qu'un bien de caractère civil serve à appuyer une action militaire, ce bien doit être considéré comme civil.)

combattant : membre des forces armées, membre d'un groupe armé sous les ordres d'une partie au conflit.

objectif militaire : objet qui, de par sa nature, son emplacement, son but ou son utilisation, apporte une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction offre un avantage militaire précis.

hors de combat : ce qualificatif s'applique aux combattants qui ont été capturés ou sont blessés, malades ou naufragés et, de ce fait, ne sont plus en mesure de combattre.

principe de proportionnalité : il ne faut pas que le nombre de morts ou de blessés dans la population civile et les dommages aux biens de caractère civil auxquels on peut s'attendre en lançant une attaque soient excessifs par rapport à l'avantage militaire escompté.

Fiche de travail

Quelle règle de DIH a été violée ?

Tableau A		
Décrivez l'action illicite	Violations du DIH	Raisons
<p>Exemple: Citation n° 1 – Des soldats se faisaient passer pour des civils; les soldats ennemis tuaient tout ce qui bougeait, même s'il s'agissait de civils.</p>	<p>Armes et tactiques, point 5 Distinction, point 1</p>	<p>Pouvoir se cacher, avoir de la nourriture et un abri, par peur, pour des raisons de sécurité, etc.</p>
Citation n°		
Citation n°		
Citation n°		

Module 3: Le droit en action

Fiche de travail

Quelle règle de DIH a été violée ?

Tableau B			
Écrivez un acte répréhensible que quelqu'un a commis	Violations du DIH	Citez une violation qui en a découlé (ou pourrait en découler)	Violations du DIH
<p>Exemple : Citation n° 1 – Des soldats se faisaient passer pour des civils.</p>	Armes et tactiques, point 5	Les soldats ennemis ont tué tout ce qui bougeait, y compris les civils. L'autre partie risque alors d'attaquer les civils en représailles.	Distinction, point 1 Armes et tactiques, point 5
Citation n°			
Citation n°			
Citation n°			

Module 3: Le droit en action

Exploration 3B: Le point de vue des combattants

Dans l'exploration 3A, les élèves ont identifié un certain nombre de violations du droit international humanitaire (DIH) ainsi que les raisons de ces violations, puis ont examiné la façon dont une violation peut entraîner d'autres.

Dans l'exploration 3B, ils analysent des dilemmes fondés sur des expériences réellement vécues par des combattants dans des situations typiques de la guerre moderne. Les combattants sont amenés à prendre des

décisions difficiles pour appliquer les règles de la guerre quand leur propre sécurité ou celle de leurs camarades de combat est menacée. Beaucoup de dilemmes de ce type surgissent lorsque la distinction entre civils et combattants – ou entre biens civils et objectifs militaires – n'est pas claire. Cette distinction a parfois été estompée délibérément par les combattants pour assurer leur sécurité ou obtenir un avantage.

OBJECTIFS

- **Être capable de reconnaître les dilemmes qui peuvent surgir lorsqu'il s'agit de respecter le DIH dans des situations de combat.**
- **Comprendre les difficultés que représente le respect du DIH lorsque la différence entre combattants et civils n'est pas claire.**



RESSOURCES POUR L'ÉLÈVE

Scénarios de dilemmes :

3B.1 Et maintenant, qu'est-ce que je fais ?

3B.2 Faut-il que j'arrête ça ?

3B.3 700 prisonniers et peu de vivres

3B.4 Et si elle disait la vérité ? *

3B.5 Le soldat devrait-il ouvrir le feu sur le village ? *

3B.6 Fiche de travail sur les dilemmes

3B.7 Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ?

PRÉPARATION

Choisissez deux dilemmes ou plus (parmi les « Scénarios de dilemmes ») à utiliser aux étapes 1 et 2. Veillez à ce que ce choix comprenne au moins un des dilemmes marqués d'un astérisque (*), qui traitent de la difficulté de distinguer les civils des combattants.

Dans le *Guide méthodologique*, revoyez les méthodes d'enseignement 1 (La discussion), 3 (Les questions en suspens), 5 (Le jeu de rôles), 9 (Les petits groupes) et 10 (La recherche de récits et d'informations), ainsi que la partie concernant les conséquences dans la méthode d'enseignement 4 (Utiliser les dilemmes).

DURÉE

Deux séances de 45 minutes.

L'exploration

1. LES DILEMMES QUE PEUVENT AVOIR LES COMBATTANTS (30 minutes)

Divisez la classe en petits groupes et attribuez à chacun de ces groupes un dilemme choisi parmi les « Scénarios de dilemmes ».

Chaque groupe peut utiliser des exemplaires de la fiche de travail sur les dilemmes et de « Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ? » pour noter ses idées pendant qu'il analyse le dilemme et afin de stimuler la discussion.

RESSOURCES POUR
3B.1-5 L'ÉLÈVE

RESSOURCES POUR
3B.6 L'ÉLÈVE

RESSOURCES POUR
3B.7 L'ÉLÈVE

En réfléchissant à la meilleure façon d'agir dans le dilemme qui leur est attribué, les élèves devraient garder à l'esprit les éléments suivants :

- les divers choix possibles ;
- les conséquences possibles de chaque action ;
- ce que prescrit le DIH ;
- les différentes personnes impliquées et leurs points de vue.

En outre, encouragez-les à prendre en considération les éléments suivants :

- comment les émotions et les attitudes pourraient influencer sur les conséquences ;
- les circonstances susceptibles d'influencer les choix des combattants (par exemple les contraintes de temps, la dangerosité de leur environnement et l'autorité ou l'influence plus ou moins grande qu'ils exercent sur les autres personnes impliquées).

Au bout d'environ 15 minutes, demandez aux groupes de décider de la manière dont il faudrait agir. Demandez-leur d'écrire leur décision et les raisons sur lesquelles elle est fondée. Leur choix doit tenir compte des règles du DIH ainsi que de toutes autres considérations pertinentes.

2. LES DÉCISIONS PRISES FACE À CES DILEMMES (25 minutes)

Réunissez de nouveau l'ensemble de la classe et demandez à un élève de chaque groupe de présenter la décision de son groupe. Dans cette présentation, les élèves doivent :

- décrire le **problème** auquel ils ont dû faire face en s'efforçant de respecter le DIH dans la situation qui leur a été attribuée ;
- indiquer quelle **action** ils ont décidée ;
- donner les **raisons** de leur décision.

3. LA DISTINCTION ENTRE CIVILS ET COMBATTANTS (30 minutes)

Demandez aux élèves de réfléchir à la règle suivante :

Lorsque les parties à un conflit armé planifient ou lancent une attaque, elles doivent faire la distinction entre la population civile et les combattants, et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires.

– Selon l'article 48 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève

Aidez les élèves à comprendre la règle en leur demandant de donner des exemples

- de personnes qui seraient considérées comme étant des civils dans un conflit armé ;
- de biens qui seraient considérés comme des biens civils et d'autres qui seraient considérés comme des objectifs militaires.

L'exploration

Ensuite, discutez de la règle suivante :

En cas de doute sur le statut d'une personne, celle-ci doit être considérée comme civile. De même, si l'on n'a pas la certitude qu'un bien civil est en fait utilisé pour appuyer une action militaire, ce bien doit être considéré comme civil.

– Selon les articles 50 et 52 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève

Utilisez des exemples tels que les suivants pour discuter de la façon dont des cas limites contribuent aux dilemmes auxquels les soldats sont exposés lorsqu'il s'agit de respecter le DIH :

- une femme qui fournit de la nourriture et un abri à des soldats ;
- une station de radio qui diffuse de la propagande de guerre ;
- une université où certains étudiants reçoivent une formation militaire.

Questions possibles :

- > Quelles sont les conséquences du fait de ne pas savoir qui est une personne civile ou quels biens sont des biens civils ? Quelles conséquences pourrait avoir l'ignorance ou le doute en la matière ?

Expliquez aux élèves que si une personne civile participe à des actes qui nuisent directement à l'ennemi en affaiblissant sa force militaire, cette personne perd sa protection contre toute attaque, mais seulement pendant la durée des actes en question. Assurez-vous qu'ils comprennent que même en pareilles circonstances, les civils n'ont pas le statut de combattants.

Je crois que les forces armées ont attaqué des civils parce qu'elles ne comprenaient pas ce qui se passait du côté de la population civile. Les soldats se plaignaient tout le temps que les civils étaient aussi des guérilleros. Parfois, ils croyaient que les gens collaboraient avec les guérilleros. Par exemple, ils croyaient que, peut-être, une famille donnait de la nourriture aux guérilleros ou avait rejoint leurs rangs, alors ils tuaient toute la famille pour avoir collaboré avec l'ennemi.
– une femme dont un proche a « disparu »

4. CONCLUSION (5 minutes)

Discussion :

- > Comment les combattants peuvent-ils influencer sur la façon dont les civils de leur bord sont traités pendant un conflit armé ?

! IDÉES ESSENTIELLES

- Respecter les règles du DIH en situation de conflit armé peut créer des dilemmes.
- Les dilemmes peuvent être dus au fait qu'il est difficile de distinguer les combattants des civils.
- Parfois, les gens font exprès de brouiller cette distinction, mais parfois aussi elle devient floue lorsque des combats se déroulent dans une zone résidentielle.
- S'il existe le moindre doute sur le fait qu'une personne ou un bien soit ou non civil(e), cette personne ou ce bien doit être considéré comme civil(e).

Un jour les gens se précipitent pour t'embrasser, et le lendemain un gamin lance une grenade sur toi. Qu'est-on censé faire dans ces circonstances ? Qu'est-on censé ressentir ? Je n'en sais rien.
– un soldat

Pour aller plus loin : activités complémentaires

HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE CIVILS AUX CONFLITS ARMÉS

En vous basant sur ce que vous avez étudié pendant vos cours d'histoire, examinez le rôle des civils dans des conflits armés. Par exemple :

- > En quoi les guerres de guérilla ont-elles porté atteinte aux civils ?
 - > De quelle manière l'évolution de la stratégie militaire et les progrès technologiques ont-ils influé sur le statut des civils et sur la distinction qui est faite entre civils et combattants ?
-

JEU DE RÔLES

Choisissez un des dilemmes et préparez une mise en scène de ce dilemme.

 RESSOURCES POUR
3B.1-5 L'ÉLÈVE

Outre le rôle de la personne qui prend les décisions, examinez ceux qui sont énumérés sous « Différents points de vue à prendre en considération », ou d'autres rôles qui vous viendraient à l'esprit.

Scénario de dilemme

Et maintenant, qu'est-ce que je fais ?

Un lieutenant est à la tête d'un petit groupe qui a reçu l'ordre de capturer les hommes et le matériel d'un convoi ennemi mis hors de combat, composé de petites embarcations. Le groupe entre en action et aperçoit deux embarcations endommagées. Il essuie quelques coups de feu et riposte. Plusieurs hommes sortent alors de leur cachette le long de la berge du canal et s'approchent, les mains en l'air. Le lieutenant les fait prisonniers. Puis l'un des membres du groupe retire du canal un soldat ennemi blessé. Un éclat d'obus lui a ouvert l'abdomen. Il est allongé sur le sol, les yeux fermés, et gémit doucement. Agenouillé à ses côtés, le lieutenant pense : « Mon Dieu ! Et maintenant, qu'est-ce que je fais ? ».

Il pourrait demander par radio qu'un des hélicoptères médicaux de son camp vienne chercher le blessé, mais ses hommes sont-ils en sécurité dans cette zone ? Les combattants ennemis ont-ils quitté les lieux, ou sont-ils embusqués dans les arbres, attendant la première occasion de les attaquer ? Le soldat ennemi est trop gravement blessé pour que le groupe le ramène jusqu'à la base.

Je ne pouvais pas laisser un homme blessé (...) mourir comme ça sur le terrain, mais (...) nous n'étions que quinze, et avec sept prisonniers à surveiller, nous serions en très mauvaise posture si nous étions attaqués. En outre, le soir allait tomber. (...) Nous n'avions (...) que des armes individuelles et juste la quantité de munitions indispensable. Nous n'avions ni rations alimentaires, ni outils pour creuser des tranchées, ni appui aérien à alerter en cas d'urgence.

Source : David Donovan, *Once a Warrior King: Memories of an Officer in Vietnam*, McGraw-Hill, New York, 1985.

Question : vous êtes le lieutenant – que faites-vous ?

AUTRES POINTS DE VUE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- l'un des soldats du groupe
- l'ennemi blessé
- l'officier supérieur du lieutenant
- le pilote de l'hélicoptère
- un soldat ennemi qui se cache

Scénario de dilemme

Faut-il que j'arrête ça ?

Le lieutenant est dans l'eau jusqu'à la poitrine lorsque soudain un homme bondit hors de l'eau à côté de lui. En un éclair, l'officier voit deux choses : l'expression féroce dans les yeux de l'homme, et le couteau dans sa main. Au terme d'une lutte acharnée dans l'eau, le lieutenant parvient à maîtriser le bras de l'homme et à le maintenir jusqu'à ce que ses hommes lui portent secours et fassent prisonnier le combattant ennemi. Il s'écroule ensuite sur la rive.

Quelques instants plus tard, il aperçoit un groupe de ses hommes assemblés autour du combattant capturé. Ils s'adressent à celui-ci en criant et le menacent avec un couteau de combat. En tant qu'officier responsable, le lieutenant s'approche rapidement pour voir ce qui se passe. Le temps qu'il arrive, le prisonnier a reçu une estaflade en travers de la poitrine. Un sergent essaie de calmer la situation :

*Ne le blesse pas avec ton couteau, OK ?
Ne le touche plus avec ce couteau.
On ne pourra pas l'emmener comme prisonnier si tu le blesses. Alors pose ce couteau et ne recommence pas.
Nous pouvons dire qu'il s'est fait cette éraflure quand on l'a embarqué dans le bateau, mais calme-toi et ne le blesse plus !*

Le soldat au couteau s'exécute, non sans réticence, et explique au sergent qu'il essayait juste de faire peur au prisonnier. Mais lorsque celui-ci continue à dire qu'il ne sait rien, le soldat ressort son couteau et le lui appuie sur la peau du torse.

Source : David Donovan, *Once a Warrior King. Memories of an Officer in Vietnam*, McGraw-Hill, New York, 1985.

Question : vous êtes le lieutenant – que faites-vous ?

AUTRES POINTS DE VUE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- le prisonnier
- le soldat qui tient le couteau
- le sergent
- les autres soldats de la section du lieutenant
- les supérieurs du lieutenant au quartier général

Scénario de dilemme

700 prisonniers et peu de vivres

Une bataille menée dans le désert, loin de toute ville ou de tout camp de base, s'est enfin terminée victorieusement.

L'un des soldats du camp vainqueur se souvient :

C'est la faim qui nous tira bientôt de notre état de transe. Nous avions maintenant sept cents prisonniers, en plus de nos propres hommes, au nombre de cinq cents. (...) Nous n'avions pas d'argent (ni, d'ailleurs, d'endroit où nous approvisionner), et notre dernier repas remontait à deux jours. Certes, avec les chameaux que nous montions, nous avions assez

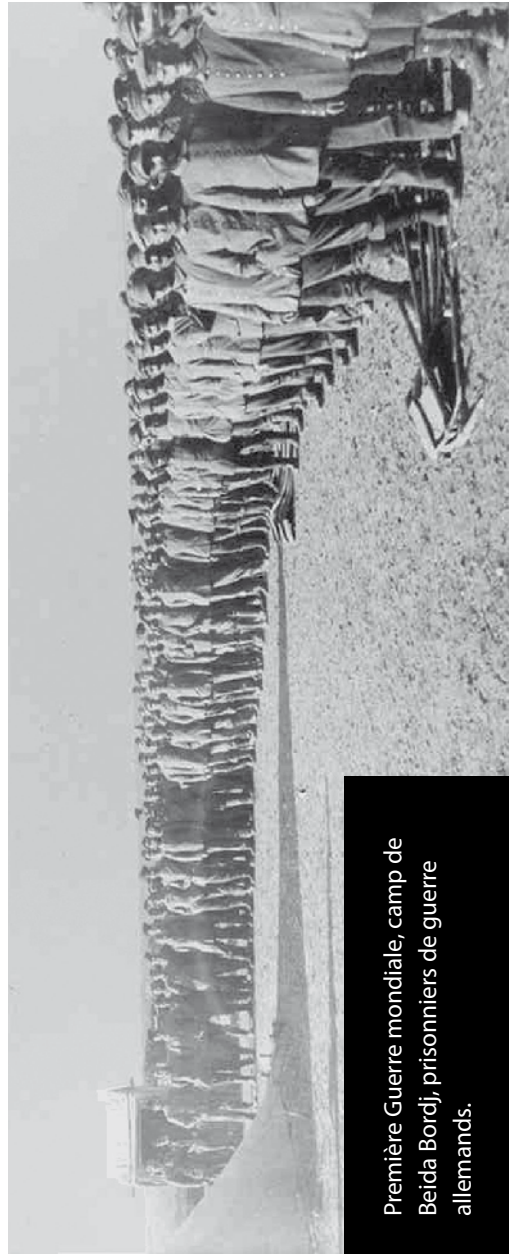
de viande pour six semaines, mais ce n'était pas une alimentation adéquate et cela nous aurait coûté cher car nous nous serions bientôt retrouvés immobilisés.

Source : T.E. Lawrence, *Les sept piliers de la sagesse*, éditions Payot, Paris, 1961.

Question : que devraient faire les vainqueurs qui ont capturé ces soldats ennemis ?

AUTRES POINTS DE VUE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- les autres soldats victorieux
- les prisonniers



Première Guerre mondiale, camp de Beida Bordj, prisonniers de guerre allemands.

CICR. Tous droits réservés.

Scénario de dilemme

Et si elle disait la vérité ?

Les tirs ont cessé et nous avons encerclé le bunker. Nous sommes sûrs qu'il y a encore quelqu'un à l'intérieur. Nous leur crions de se rendre. Un homme et deux femmes sortent, les mains en l'air. À l'intérieur du bunker, nous trouvons deux combattants morts, ainsi que des armes et des documents. Nous sommes certains que l'homme et les deux femmes sont aussi des combattants ennemis. C'est de leur bunker qu'on a ouvert le feu sur nous et tué deux de nos hommes, et maintenant nous tenons ces prisonniers dont les armes sont encore chaudes. Mes soldats ont envie de les tuer pour se venger. En tant qu'officier responsable, j'ai beaucoup de mal à les calmer et à les convaincre de ramener les prisonniers jusqu'à notre base sans leur faire de mal.

Plus tard, je dois intervenir pour que mon sergent ne maltraite pas les prisonniers pendant l'interrogatoire. Je crie : « Tu n'as jamais entendu parler des règles de la guerre ? » Il me répond d'un air furieux : « J'essayais simplement de lui faire cracher la vérité. Ils ne font que mentir et ne nous

donnent aucune des informations dont nous avons besoin. »

Je sais qu'il a raison. Nous avons besoin d'obtenir des renseignements de ces trois captifs, et une fois qu'ils seront envoyés dans un camp pour prisonniers, ce ne sera plus possible. Il nous faut leur extorquer ces informations. Tous les scrupules que j'avais un instant auparavant disparaissent. Je dis au sergent : « Ne t'inquiète pas, j'obtiendrai les renseignements. »

J'emmène l'homme derrière le bâtiment. Il persiste à ne rien dire. Je me mets à crier : « Si tu refuses de parler, je te tuerai ». Je tire un coup de feu en l'air dans les arbres, puis je donne l'ordre de cacher l'homme. Je fais sortir une des femmes, je lui place le canon de mon fusil sur le front et je lui dis :

Ton frère refusait de dire la vérité. Il mentait, alors je l'ai tué. Si tu ne me dis pas la vérité, je te tuerai aussi. Où sont vos amis ? Où gardent-ils leurs armes ?

Elle prétend qu'ils étaient en train de pêcher et qu'ils s'étaient cachés dans le bunker pour échapper aux tirs de mitrailleuse. Des larmes coulent sur

son visage tandis qu'elle me regarde dans les yeux, jurant qu'elle est innocente. Soudain, un autre déclic se fait à l'intérieur de moi.

Nous avons pris cette femme et ses compagnons la main dans le sac. La culpabilité se lit sur leur visage – ils sont coupables, il ne peut pas en être autrement ! Mais tout à coup, je n'en suis plus si sûr. En la regardant, en voyant ses joues mouillées de larmes, j'ai terriblement peur qu'elle ne soit en train de dire la vérité.

Source : David Donovan, *Once a Warrior King: Memories of an Officer in Vietnam*, McGraw-Hill, New York, 1985.

Question : vous êtes le lieutenant – que faites-vous ?

AUTRES POINTS DE VUE À

PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- un des prisonniers
- le sergent qui les interroge
- un soldat dont un ami a été tué par des combattants se faisant passer pour des civils
- les chefs militaires ennemis à leur quartier général

Scénario de dilemme

Le soldat devrait-il ouvrir le feu sur le village ?

Tôt ce matin-là, une colonne de chars et de véhicules de transport de troupes avance sur la route traversant les faubourgs très densément peuplés de la ville. Un des chars s'arrête pour évaluer la situation dans laquelle la colonne s'est engouffrée. Il est difficile de savoir ce qui se passe à l'extérieur, à cause du rugissement du moteur du char et de l'épais nuage de poussière qui stagne dans l'air. Un soldat se réfugie dans la tourelle en disant : « Je n'aime pas ça ». Un autre annonce qu'il vient d'entendre qu'un grand nombre de combattants de la guérilla se cachent dans cette zone. Dehors, des gens se précipitent pour prendre position au milieu d'un groupe de maisons du village. Ils sont manifestement armés, mais ne tirent pas.

À l'intérieur du char, quelqu'un crie d'ouvrir le feu.

Source : Dwight W. Birdwell, Keith W. Nolan, *A Hundred Miles of Bad Road, 1967-68*, Presidio, San Francisco, 1985.

Question : vous êtes un soldat qui entend cela – que faites-vous ?

AUTRES POINTS DE VUE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- les soldats ennemis dans la zone
- les villageois
- les autres soldats qui sont dans le char
- les officiers supérieurs du soldat

Fiche de travail sur les dilemmes

Situation:		
Problème:		
Action possible:	Arguments pour:	Arguments contre:
Action possible:	Arguments pour:	Arguments contre:
Action possible:	Arguments pour:	Arguments contre:
La décision que nous avons prise:	Raisons:	

Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ?

DISTINCTION

Lorsque les parties à un conflit armé planifient ou lancent une attaque, elles doivent faire la distinction entre la population civile et les combattants, et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires.

1. Il est interdit d'attaquer des civils.
2. Il est interdit d'attaquer des biens de caractère civil (habitations, hôpitaux, écoles, lieux de culte, monuments culturels ou historiques, etc.).
3. Avant une attaque, toutes les précautions possibles doivent être prises pour réduire au minimum les dommages qui pourraient être causés incidemment à des civils et à des biens de caractère civil.
4. L'emploi d'armes qui ne peuvent pas faire la distinction entre population et biens civils et objectifs militaires est interdit.

TRAITEMENT

Les civils et les combattants hors de combat doivent être protégés et traités avec humanité.

1. Le meurtre, la torture et les traitements ou châtiments cruels ou dégradants sont interdits.
2. Les violences sexuelles sont interdites.
3. Le déplacement forcé de civils est interdit.
4. Il est interdit d'affamer la population civile.
5. Il est interdit d'utiliser des boucliers humains pour protéger des objectifs militaires.
6. Les combattants ennemis blessés, malades ou naufragés doivent être recherchés, recueillis et soignés. Aucun traitement préférentiel ne doit être appliqué, sauf pour raisons médicales.
7. Les civils et les combattants ennemis capturés doivent recevoir des vivres, de l'eau, des vêtements, un abri et des soins médicaux adéquats, et doivent être autorisés à correspondre avec leur famille.
8. Chacun a droit à un procès équitable.

ARMES ET TACTIQUES

Le seul objectif légitime de la guerre est d'affaiblir les forces militaires de l'ennemi.

1. Il est interdit d'utiliser des armes de nature à causer des souffrances inutiles.
2. Il est interdit de prendre des otages.
3. Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui se rend.
4. Il est interdit d'ordonner ou de menacer qu'il n'y ait pas de survivants.
5. Il est interdit à un combattant de se faire passer pour un civil.
6. Il est interdit de détruire des biens indispensables à la survie de la population civile (denrées alimentaires, zones agricoles, installations fournissant de l'eau potable, etc.).
7. Il est interdit d'attaquer du personnel et des biens sanitaires ou religieux arborant licitement l'emblème de la croix rouge/du croissant rouge/du cristal rouge.
8. Il est interdit d'abuser de l'emblème de la croix rouge/du croissant rouge/du cristal rouge.

PROTECTION SPÉCIFIQUE

Certaines catégories de personnes et de biens doivent recevoir une protection supplémentaire.

1. Il est interdit de recruter ou d'utiliser des enfants de moins de 15 ans dans un conflit armé.
2. Le personnel et les établissements, le matériel et les moyens de transport sanitaires (hôpitaux, dispensaires, ambulances, etc.) ainsi que le personnel religieux doivent être respectés et protégés.
3. Le personnel, les fournitures et les opérations de secours humanitaire doivent être respectés et protégés.
4. Les biens culturels doivent être respectés et protégés.
5. Les besoins spécifiques – en matière de protection, de santé et d'assistance – des femmes touchées par un conflit armé doivent être respectés.

Quelles sont les règles essentielles du droit international humanitaire ?

DÉFINITIONS

civil (ou personne civile) : toute personne qui n'est pas un combattant.

Lorsque des civils participent directement aux hostilités, ils ne sont plus protégés contre les attaques. (En cas de doute sur le statut d'une personne, celle-ci doit être considérée comme étant un civil.)

bien de caractère civil : tout bien qui n'est pas un objectif militaire.

Lorsqu'un bien de caractère civil est utilisé pour appuyer une opération militaire, il devient une cible militaire légitime et perd sa protection. (En cas de doute sur le fait qu'un bien de caractère civil serve à appuyer une action militaire, ce bien doit être considéré comme civil.)

combattant : membre des forces armées, membre d'un groupe armé sous les ordres d'une partie au conflit.

objectif militaire : objet qui, de par sa nature, son emplacement, son but ou son utilisation, apporte une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction offre un avantage militaire précis.

hors de combat : ce qualificatif s'applique aux combattants qui ont été capturés ou sont blessés, malades ou naufragés et, de ce fait, ne sont plus en mesure de combattre.

principe de proportionnalité : il ne faut pas que le nombre de morts ou de blessés dans la population civile et les dommages aux biens de caractère civil auxquels on peut s'attendre en lançant une attaque soient excessifs par rapport à l'avantage militaire escompté.

Exploration 3C : Qui est responsable du respect du DIH ?

Dans l'exploration 3A, les élèves ont identifié les violations du droit international humanitaire (DIH) et réfléchi aux raisons pour lesquelles les combattants enfreignent les règles de droit, ainsi qu'à la façon dont une violation peut en entraîner une autre. L'exploration 3B portait sur les dilemmes, y compris sur la difficulté

de distinguer les civils des combattants – et les biens civils des objectifs militaires – sur le champ de bataille.

Dans l'exploration 3C, les élèves étudient la responsabilité incombant à divers acteurs de faire en sorte que le DIH soit respecté.

OBJECTIFS

- Comprendre à qui il incombe de veiller à ce que les règles du DIH soient respectées.
- Déterminer comment cette responsabilité est exercée.



RESSOURCES POUR L'ÉLÈVE

3C.1 Qui est responsable du respect du DIH ?

PRÉPARATION

Dans le *Guide méthodologique*, revoyez les méthodes d'enseignement 1 (La discussion), 2 (Le remue-méninges), 7 (Écriture et réflexion) et 9 (Les petits groupes).

DURÉE

Une séance de 45 minutes.

L'exploration

1. LES RÈGLES SUFFISENT-ELLES ? (5 minutes)

Commencez par demander aux élèves de proposer des idées (remue-méninges) en réponse à la question suivante :

- > Qu'est-ce qui aiderait les combattants à suivre les règles ?

[Par exemple : connaissance des règles, entraînement au respect des règles, commandants ne donnant pas d'ordres illégaux mais donnant le bon exemple, appui logistique pour respecter les règles, certitude que les violations sont interdites et seront sanctionnées.]

Dressez une liste de ces idées. Ensuite, pour chacune, demandez aux élèves de dire à qui, selon eux, il incombe de la mettre en pratique.

2. LA RESPONSABILITÉ DU RESPECT DES RÈGLES (30 minutes)

Divisez la classe en trois groupes et demandez aux élèves de lire et de discuter « Qui est responsable du respect du DIH ? ».

RESSOURCES POUR
3C.1 L'ÉLÈVE

Pour les aider, confiez à chacun des groupes une des tâches suivantes :

- dresser une liste des responsabilités des officiers ;
- dresser une liste des responsabilités des soldats ;
- dresser une liste des responsabilités des États.

Demandez aux élèves d'utiliser les questions figurant sous la déclaration de chaque officier pour stimuler leur discussion.

Réunissez ensuite la classe pour que les groupes présentent les résultats de leur discussion.

Reprenez la liste d'idées établie par la classe avant d'avoir lu « Qui est responsable du respect du DIH ? », et demandez aux élèves ce qu'ils pensent maintenant.

Vous pouvez utiliser le récapitulatif suivant de quelques éléments clés des déclarations des trois officiers :

Officier n° 1 : *Si nous ne respectons pas les principes de base du DIH, cela nuirait à notre cause et aurait des conséquences graves.*

CONCEPTS IMPORTANTS

La fin et les moyens, crédibilité de la cause, intérêt personnel, opinion publique, image

Officier n° 2 : *Nous devons tenir compte de toutes les questions humanitaires lorsque nous établissons nos consignes opérationnelles pendant une guerre.*

CONCEPTS IMPORTANTS

Planification militaire, prisonniers, soins médicaux pour les ennemis blessés, respect des règles

Officier n° 3 : *Les commandants ont la responsabilité de veiller au respect des règles. Ce respect exige formation et discipline stricte.*

CONCEPTS IMPORTANTS

Mise en œuvre, responsabilité, formation, discipline

L'exploration

Demandez aux élèves de donner leur avis sur les divers points que soulèvent les déclarations des officiers.

Questions possibles :

- > Pourriez-vous proposer des façons d'appliquer les idées de ces officiers au comportement des gens dans la vie civile ?
- > Pouvez-vous citer des exemples de bon et de mauvais commandement ?
- > Comment doit réagir un soldat qui reçoit un ordre contraire au DIH ?

La dernière question est complexe et sera abordée plus longuement dans des activités ultérieures. Assurez-vous néanmoins que les élèves savent que de tels ordres sont illégaux et que les soldats ont l'obligation de ne pas obéir à des ordres qui violent le DIH.

3. CONCLUSION (10 minutes)

Pour lancer une discussion, demandez aux élèves de réfléchir aux déclarations suivantes de deux officiers :

Il ne faut combattre qu'en dernier recours. Sans le droit humanitaire, il n'y a pas de lumière dans le tunnel.

Question possible :

- > Que veut dire cet officier par « pas de lumière dans le tunnel » ? Pourquoi est-ce important ?

Si vous permettez à vos ennemis de perdre avec dignité, ils n'ont pas le sentiment de devoir se battre jusqu'au dernier homme. C'est ce que veulent dire les règles.

Question possible :

- > En quoi le fait de permettre à vos ennemis de perdre avec dignité contribue-t-il au rétablissement de la paix ? Cette idée s'applique-t-elle aussi aux disputes ou conflits de la vie de tous les jours ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi pas ?

! IDÉES ESSENTIELLES

- Pour que le DIH soit respecté, de nombreux acteurs doivent s'acquitter de leurs responsabilités; si le DIH peut être enfreint par une seule personne, il faut les efforts combinés des responsables gouvernementaux, des officiers et des soldats pour faire en sorte qu'il soit respecté.

Pour aller plus loin : activités complémentaires

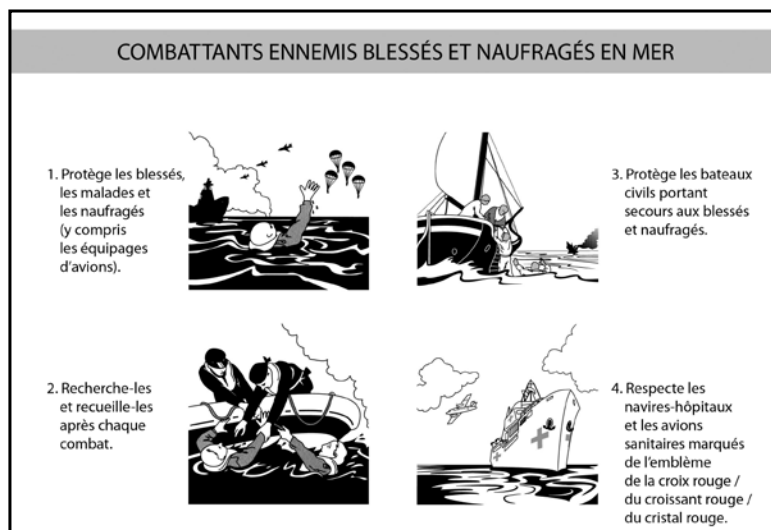
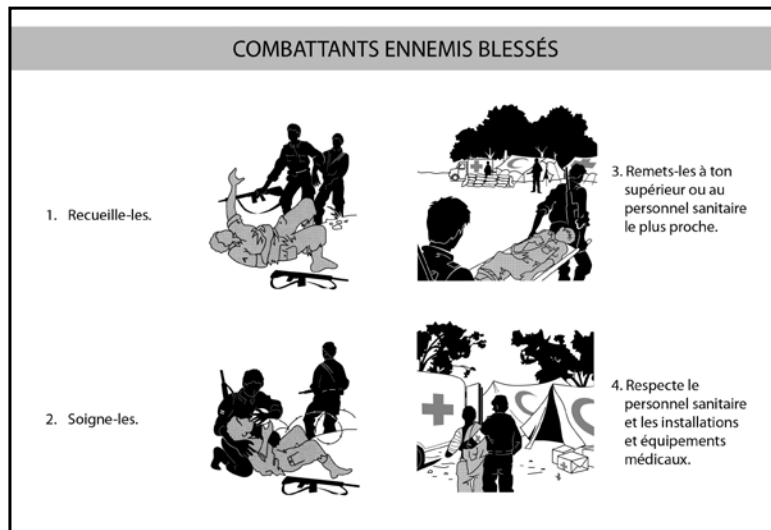
RÉDACTION

Revoyez ce que vous avez appris dans les modules 2 et 3, et écrivez un paragraphe ou une rédaction pour répondre à la question suivante :

- > Pourquoi les États et ceux qui combattent acceptent-ils de respecter les règles du droit international humanitaire (DIH) ?

MANUEL DU COMBATTANT

Créez un petit manuel contenant quelques-unes des règles essentielles du DIH que, selon vous, les combattants devraient toujours avoir sur eux. Illustrez-le de dessins simples.



Qui est responsable du respect du DIH ?

La responsabilité primordiale de ce qui se produit dans un conflit armé incombe aux combattants et à leurs chefs – c'est-à-dire à ceux qui se battent. L'armée doit surveiller le respect des règles du droit international humanitaire (DIH) et de punir ceux qui les enfreignent. Les États jouent aussi un rôle important : faire en sorte que les règles de DIH soient respectées. Ils sont tenus de veiller à ce que

combattants et civils connaissent ces règles et que les combattants reçoivent la formation appropriée. Ils doivent aussi mettre en œuvre les lois nécessaires pour prévenir les violations du DIH et punir ceux qui en commettent. Réfléchissez aux points de vue exprimés ci-dessous par trois responsables militaires venant de trois continents différents.

COMMANDANT 1 (EL SALVADOR)

Nous avons enseigné à nos soldats de défendre ces principes de base, et nous avons pris des mesures disciplinaires sévères à l'encontre de ceux qui ne l'ont pas fait. Nous savions que tout manquement servirait notre cause. Si moi-même, en tant que commandant, je mettais une telle erreur, cela aurait de toute évidence des conséquences graves. Nous avons insisté pour que tous nos soldats respectent les règles en toutes circonstances, même en situation très difficile.

COMMANDANT 2 (JORDANIE)

Lorsque nous partons au combat, il y a un document qui contient toutes les instructions relatives aux opérations. Nous devons intégrer dans ces instructions tout ce qui a trait au droit humanitaire. En ce qui concerne les prisonniers de guerre, par exemple : où les évacuer, comment les traiter, ce qu'il faut leur enlever, comment évacuer les blessés, etc. Tous ces éléments figurent dans nos instructions.

COMMANDANT 3 (ZIMBABWE)

En temps de guerre, ce sont les officiers supérieurs qui sont responsables de veiller au respect des règles. Ils ont le devoir de s'assurer que les règles sont appliquées et respectées, grâce à la formation et à une discipline stricte. S'ils sont bien formés, s'ils ont un moral solide et une bonne discipline, les simples soldats tuent quand même des civils, parce qu'il en va toujours ainsi pendant une guerre. Mais c'est le contrôle exercé par les officiers subalternes qui empêchera que cela ne tourne au massacre gratuit. Si les chefs d'unité ne comprennent pas les règles, s'ils ne les appliquent pas et n'insistent pas pour que les soldats les respectent comme il se doit, alors il ne vous reste sur le champ bataille qu'une bande d'hommes armés qui se comportera comme un troupeau d'animaux sauvages. Ce sont les bons commandants qui font les bons soldats, et pas le contraire. Je peux vous donner les meilleurs soldats du monde, mais si vous mettez un abruti à leur tête, vous aurez une troupe désordonnée en l'espace d'une semaine. En revanche, si je place un excellent officier à la tête d'une troupe de soldats médiocres, ils commenceront à s'améliorer dès le premier jour.

Questions :

- > En quoi le non-respect du DIH pourrait-il desservir la cause d'un combattant ?
- > Peut-on parler de « fins » acceptables lorsque les « moyens » sont inacceptables ? Pourquoi, ou pourquoi pas ?
- > Est-ce que les objectifs d'un commandant peuvent être discrédités par les actes de ses subordonnés ?

Questions :

- > Pourquoi est-il important que les commandants intègrent des prescriptions humanitaires dans leurs plans d'opérations militaires ?
- > Pouvez-vous donner des exemples de ces prescriptions humanitaires ?

Questions :

- > Pour quelles raisons le commandant dit-il qu'une formation et une discipline stricte sont nécessaires ?
- > Pourquoi le comportement des officiers est-il important ?

Exploration 3D : Étude de cas – My Lai : les leçons d’une tragédie



L’exploration 3C introduisait le sujet du respect du droit international humanitaire (DIH) en situation de combat.

L’exploration 3D présente un cas historique où des soldats commirent une série de violations graves du DIH. Les élèves examinent cet épisode à la lumière de ce qu’ils ont appris dans les explorations précédentes.

Ils identifient ce qui s’est mal passé et ce qui s’est bien passé en matière d’application des règles du DIH dans ce cas particulier. Ils étudient les divers facteurs qui peuvent avoir joué un rôle dans le déroulement des événements, les dilemmes auxquels les soldats ont dû faire face et leurs différentes réactions à ces dilemmes.

OBJECTIFS

- **Découvrir certains des facteurs susceptibles d’entraîner de graves violations du DIH.**
- **Identifier une série de dilemmes auxquels les soldats peuvent être confrontés lorsqu’ils doivent faire le « bon » choix sur le champ de bataille.**
- **Reconnaître les responsabilités différentes des officiers et des simples soldats en matière de violations du DIH.**



RESSOURCES POUR

L’ÉLÈVE

- 3D.1 L’attaque de My Lai – Contexte
- 3D.2 Cartes de profil individuel
- 3D.3 La structure hiérarchique de commandement à My Lai
- 3D.4 Carte de poche
- 3D.5 Ce qui s’est passé à My Lai
- 3D.6 Vidéo et transcription : *My Lai, je me souviens* (18’) DVD
- 3D.7 Cartes « Ce qui s’est réellement passé »
- 3D.8 Qu’est-ce qui devrait se passer ensuite ?
- 3D.9 Une lettre pour révéler la vérité
- 3D.10 Scénario de dilemme : Il n’y eut pas de pitié

PRÉPARATION

Préparez un nombre suffisant d’exemplaires des cartes de profil individuel et des cartes « Ce qui s’est réellement passé », de sorte que chaque élève ait une paire de cartes correspondant l’une à l’autre.

Dans le *Guide méthodologique*, revoyez les méthodes d’enseignement 1 (La discussion), 3 (Les questions en suspens), 4 (Utiliser les dilemmes), 6 (Utiliser récits, photographies et vidéos), 7 (Écriture et réflexion) et 10 (La recherche de récits et d’informations), ainsi que l’atelier 7 (Utiliser des études de cas – My Lai : les leçons d’une tragédie).

DURÉE

Trois séances de 45 minutes.

L'exploration

1. ÊTRE LÀ (15 minutes)

Expliquez aux élèves que cette étude de cas les ramène à 1968, au plus fort de la guerre du Viet Nam.

Présentez la fiche « L'attaque de My Lai – Contexte », puis menez une discussion sur ce texte.

 RESSOURCES POUR
3D.1 L'ÉLÈVE

Questions possibles :

- > À ce stade, que savez-vous des soldats de la compagnie Charlie ?
- > Que savez-vous de la mission qui leur est assignée pour le lendemain ?
- > Quels pourraient avoir été les pensées et les sentiments de ces soldats alors qu'ils écoutaient le plan prévu pour le lendemain ? Pourquoi ?

Donnez à chaque élève une des 12 cartes de profil individuel afin que chacun puisse faire connaissance avec un des soldats décrits et découvrir ce qu'il ressentit la nuit du 15 mars 1968. (Utilisez « La structure hiérarchique de commandement à My Lai » pour aider les élèves à comprendre les références figurant sur leur carte de profil individuel.)

 RESSOURCES POUR
3D.2 L'ÉLÈVE

 RESSOURCES POUR
3D.3 L'ÉLÈVE

2. COMMENT LES SOLDATS S'ÉTAIENT PRÉPARÉS (30 minutes)

Demandez aux élèves de penser à la nuit précédant l'attaque du point de vue des soldats figurant sur leurs cartes de profil individuel.

 RESSOURCES POUR
3D.2 L'ÉLÈVE

Donnez-leur du temps pour réfléchir à la situation dans laquelle ces soldats se trouvaient et écrire leurs réponses aux deux questions figurant à la fin de leurs cartes.

Ensuite, demandez à chacun de discuter de ses idées avec un(e) partenaire ayant la même carte de profil.

Au bout de dix minutes environ, lancez une discussion sur les pensées des soldats la nuit précédant l'attaque de My Lai.

Présentez la « carte de poche » qui fut donnée à tous les soldats américains au Viet Nam, et discutez de son contenu et de son but.

 RESSOURCES POUR
3D.4 L'ÉLÈVE

Questions possibles :

- > En quoi cette carte concerne-t-elle ce que les soldats feront le lendemain ?
- > Quels autres conseils, selon vous, les soldats auraient-ils dû recevoir au sujet de leur comportement au combat ?

L'exploration

3. COMMENT LES SOLDATS ONT FAIT FACE À LA SITUATION (55 minutes)

Demandez aux élèves de lire « Ce qui s'est passé à My Lai ».

Ensuite, présentez la vidéo *My Lai, je me souviens*.

RESSOURCES POUR
3D.5 L'ÉLÈVE

RESSOURCES POUR
3D.6 L'ÉLÈVE

La vidéo montre ce qui s'est passé à My Lai à travers les souvenirs de huit des soldats ayant participé à l'attaque. Les élèves apprendront comment ces soldats considéraient les civils, comment ils réagirent aux ordres reçus, la façon dont ils perdirent leur maîtrise d'eux-mêmes et les choix qu'ils firent. Ils entendront aussi comment les soldats avaient été formés au combat (ce qui sera accompagné d'images de soldats à l'entraînement une trentaine d'années plus tard).

Après le visionnement, discutez de ce qui s'est passé à My Lai et des réactions des élèves à cet événement.

NOTE

La vidéo présente cinq thèmes, abordés en cinq parties dans lesquelles les participants s'expriment sur ce qui s'est passé et sur leur participation aux événements. (Dans la transcription, ces cinq parties sont marquées par une ligne de points.)

1. L'instruction (voix de Hodges).
2. Nous, l'ennemi et l'identification de l'ennemi (Widmer, Bernhardt, Simpson).
3. La perte de maîtrise de soi, la confusion morale, la perception des ordres (Bernhardt, Hodges, Widmer).
4. Les choix faits par les soldats (Simpson, Widmer, Hodges, Stanley, Haeberle).
5. Les témoins (Thompson, Colburn, Haeberle).

Discussion :

- l'énormité de la tragédie pour les victimes ;
- l'état d'esprit des soldats avant l'opération du 16 mars ;
- les facteurs qui ont influencé le comportement des soldats ;
- la difficulté de faire la distinction entre combattants et civils ;
- les responsabilités des officiers ;
- la responsabilité des simples soldats à l'égard de leurs propres actes ;
- en quoi le DIH et les instructions figurant sur les « cartes de poche » s'appliquent à l'opération menée à My Lai (sa planification et son exécution) ;
- l'effet de la tragédie sur les soldats eux-mêmes.

NOTE

Si vous avez le temps, repassez certaines parties de la vidéo pour discussion. La transcription peut être utile pour revoir ce que les hommes ont dit de ce qu'ils avaient vécu à My Lai.

Distribuez les cartes « Ce qui s'est réellement passé ». Chaque élève doit recevoir la carte correspondant à la carte de profil individuel qui lui a été remise plus tôt.

RESSOURCES POUR
3D.7 L'ÉLÈVE

Demandez aux élèves de comparer leurs réponses aux questions figurant sur les cartes de profil individuel avec ce qu'ils savent maintenant, après avoir vu la vidéo et les cartes « Ce qui s'est réellement passé ».

L'exploration

Questions possibles :

- > Pourquoi, selon vous, ces soldats ont-ils commis ces actes horribles ?
[Par exemple : manque d'instruction militaire adéquate en matière de DIH, façons dont l'ennemi est perçu, obéissance aux ordres, expériences antérieures en tant que victimes, pression du groupe, conviction que « la fin justifie les moyens », information reçue selon laquelle My Lai aurait été un bastion du Vietcong, idée que des Vietcongs se mêlaient aux civils.]
- > Pourquoi certains soldats ont-ils refusé de participer au massacre ?
- > Qu'est-ce que la présence d'un témoin pouvait changer, dans un sens positif ou négatif ?
- > Pourquoi l'obéissance est-elle importante lorsqu'on se bat pendant une guerre ?
- > Les soldats devraient-ils obéir même à des ordres illégaux ?
- > Que pensez-vous que les soldats devraient faire quand ils ne savent pas avec certitude si l'ennemi qui est en face d'eux est un civil ou un combattant ?
- > De quelle façon les soldats peuvent-ils avoir été affectés par ce qu'ils ont fait à My Lai ?
- > Comment peut-on éviter des tragédies comme celle-ci ?

Très rares sont ceux qui, dans ces circonstances, ont eu la présence d'esprit et la force de caractère pour s'en tirer honorablement. La plupart, et même des gens que je connaissais, n'y sont pas parvenus. J'ai été ébahi de constater qu'ils avaient fait le mauvais choix. Il ne leur reste plus qu'à vivre avec ce passé. Comme moi, comme nous tous.

- Ron Ridenhour, vétéran du Viet Nam

Module 3: Le droit en action

4. QU'EST-CE QUI A MAL TOURNÉ ? QU'EST-CE QUI S'EST BIEN PASSÉ ?

(15 minutes)

Demandez aux élèves de dire à la classe ce qu'ont fait les soldats figurant sur leurs cartes. Faites une liste de ces actes et exposez-la à un endroit visible de tous.

Ensuite, demandez aux élèves de dire quels actes sont des exemples de « ce qui s'est bien passé » et de « ce qui a mal tourné ». Marquez les premiers du signe + et les derniers du signe -. Priez les élèves de donner les raisons de leurs opinions.

Le problème le plus fondamental que nous ayons à considérer quand il s'agit de crimes de guerre est la profonde crainte de la mort qui habite les soldats. Pour vaincre cette peur pendant la guerre, les gens ont tendance à recourir à la violence, qui à son tour dégrade leurs valeurs morales et donne lieu à des actes de brutalité.

- Professeur Yuki Tanaka, Institut pour la paix, Hiroshima

5. QU'EST-CE QUI DEVRAIT SE PASSER ENSUITE ? (15 minutes)

Demandez aux élèves de lire « Qu'est-ce qui devrait se passer ensuite ? » et de réfléchir à ce que les soldats de leurs cartes ont pensé et ressenti le soir du 16 mars 1968. Demandez-leur ensuite d'écrire leurs réponses à la question figurant sur leurs cartes « Ce qui s'est réellement passé ».

 RESSOURCES POUR L'ÉLÈVE

 RESSOURCES POUR L'ÉLÈVE

Discussion :

- ce qu'ont écrit les élèves ;
- ce que, selon eux, devraient faire les soldats et les officiers, et pourquoi ;
- ce qu'ils pensent de la responsabilité d'un soldat qui exécute des ordres illégaux ;
- ce qu'ils pensent de la responsabilité d'un officier qui donne des ordres illégaux ;
- ce qu'ils pensent de la responsabilité d'un officier qui savait ou aurait dû savoir que des atrocités seraient commises, mais n'a rien fait pour l'empêcher.

L'exploration

6. CONCLUSION (5 minutes)

Présentez « Une lettre pour révéler la vérité » et discutez du rôle joué par des personnes extérieures à l'événement pour mettre au jour la vérité et déterminer qui était responsable de quoi.

RESSOURCES POUR
3D.9 L'ÉLÈVE

Questions possibles :

- > À qui incombe la responsabilité de signaler les violations du DIH ?
- > Pourquoi Ron Ridenhour, un soldat qui n'était même pas à My Lai, a-t-il fait ce qu'il a fait ?

1 IDÉES ESSENTIELLES

- Faire la distinction entre civils et objectifs militaires est un élément fondamental de la mise en œuvre du DIH.
- Les officiers ne doivent pas donner d'ordres illégaux, et les soldats ne doivent pas obéir à de tels ordres.
- Respecter et faire respecter le DIH est une obligation pour tous ceux qui participent à des combats.

*J'obéirai à nos généraux
si leurs ordres sont justes ;
sinon, je refuserai de leur
obéir. Et ici, comme à Troie,
je ferai la preuve de ma
nature libre en combattant
mon ennemi avec honneur.*
- Adaptation des paroles
du héros grec Achille
dans Iphigénie à Aulis,
d'Euripide

Pour aller plus loin : activités complémentaires

PSYCHOLOGIE DES ATROCITÉS

Choisissez un épisode historique. Lisez ensuite l'analyse faite par le psychiatre américain William Gault des diverses idées et des divers facteurs qui peuvent conduire à commettre des atrocités, puis appliquez-la à l'épisode que vous avez choisi.

1. L'ennemi est partout.
(Des soldats à bout de nerfs voient des dangers menaçants partout autour d'eux.)
2. L'ennemi n'est pas humain.
(L'utilisation de termes péjoratifs pour désigner l'ennemi reflète cette tendance à le déshumaniser.)
3. Pas de responsabilité personnelle.
(Le fait d'être membre d'une unité et d'obéir à des ordres peut amener à penser qu'une responsabilité partagée n'est la responsabilité de personne.)
4. Tension poussant à agir
(Des unités de combat qui ne se battent pas deviennent très nerveuses, surtout lorsqu'elles subissent des pertes à cause de mines et de tireurs isolés. Un soldat hors de lui est capable d'une vengeance aveugle.)
5. Personnalités violentes ayant besoin de dominer
(Une guerre brutale convient au caractère de ces hommes ; leurs actes sont souvent admirés et ils prennent de l'ascendant.)
6. Puissance de feu
(Le fusil léger M-16 tire dix balles par seconde. Un soldat terrifié ou en colère n'a qu'à pointer son fusil dans la direction générale de l'ennemi pour déclencher un torrent de destruction.)

- William Gault, *Some Remarks on Slaughter*

QUI EST COUPABLE ? DÉBAT

Préparez un débat sur la proposition ci-dessous, puis participez-y.

Les gens qui sont au courant d'un crime de guerre et qui ne parlent pas sont complices de ce crime.

RECHERCHE

Trouvez des exemples d'atrocités commises dans votre pays, ou par des membres des forces armées de votre pays, ou par d'autres groupes armés.

Si vous n'en trouvez pas, cherchez dans l'histoire d'un autre pays. Rédigez un exposé sur ce que vous avez découvert avec ce qui s'est passé à My Lai.

Pour aller plus loin : activités complémentaires

DILEMMES CONCERNANT L'APPLICATION CONCRÈTE DU DIH

Avec un(e) partenaire ou en petit groupe, travaillez sur le scénario de dilemme « Il n'y eut pas de pitié ».



RESSOURCES POUR
L'ÉLÈVE

Terminez la partie A avant de lire la partie B. Avant de prendre votre décision, étudiez chaque point de vue, les différents types de pression agissant sur la situation, et les conséquences possibles de votre décision – tant immédiates qu'à long terme.

Ensuite, lisez la partie B et répondez à la question figurant à la fin.

DILEMME : RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACTES COMMIS SOUS LA PRESSION OU SUR ORDRE

Au sujet des questions suivantes, décrivez par écrit un épisode que vous avez vécu personnellement, ou échangez des récits avec un(e) camarade de classe :

- > Est-il jamais arrivé que l'on vous demande de faire quelque chose qui vous semblait être mal, mais que vous le fassiez quand même parce que vous avez ressenti une pression ? Comment vous êtes-vous senti(e) après coup, et quelles ont été les conséquences de vos actes ?

OU

Trouvez dans l'actualité un épisode où quelqu'un a agi sur ordre d'une autorité tout en sachant que ce qu'il faisait était mal. Examinez l'enchaînement de conséquences découlant de cet événement.

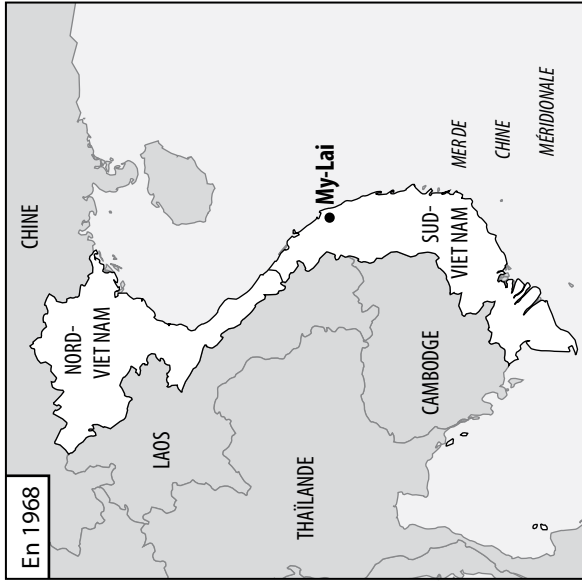
L'attaque de My Lai – Contexte

La compagnie Charlie (compagnie C) est arrivée au Viet Nam en décembre 1967. Elle a été envoyée dans la province de Quang Ngai, une zone considérée par les responsables militaires américains comme un bastion du Vietcong. Sa mission : débarrasser cette zone, dont le village de My Lai, des forces du Vietcong. L'une des tactiques du Vietcong était de se mêler à la population civile.

Les 120 hommes de la compagnie C venaient des quatre coins des États-Unis, et leur âge moyen était de 20 ans. Au cours de leur formation militaire, ils avaient reçu une heure d'instruction sur les droits des prisonniers. Chacun s'était en outre vu remettre une carte de poche intitulée « L'ennemi entre vos mains » qui contenait des instructions sur le traitement des prisonniers. Au cours de leurs trois premiers mois au Viet Nam, quatre membres de la compagnie avaient été tués, et 28 blessés.

Le 14 mars 1968, un piège explosif avait tué un sergent très apprécié de ses hommes, fait perdre la vue à un autre soldat et blessé plusieurs autres membres de la compagnie. Le désir de vengeance était certainement très vif au soir du 15 mars, lorsque, après la cérémonie funèbre, le commandant de la compagnie, le capitaine Ernest Medina, prononça un discours destiné à motiver les hommes et leur donna les instructions concernant la mission du lendemain. La compagnie allait lancer une offensive importante; il s'agissait d'attaquer le 48^e bataillon du Vietcong et de détruire le village de My Lai.

La nature exacte des propos tenus par le capitaine Medina à cette occasion a donné lieu à bien des controverses. L'intéressé évoque en ces termes ce qu'il a dit : « Je n'ai donné aucune instruction sur ce qu'il fallait faire des femmes et des enfants dans le village ». Certains des soldats confirmèrent ces paroles, mais d'autres sont convaincus que Medina donna l'ordre de tuer tous les habitants du village.



Cartes de profil individuel

PROFIL

Michael Bernhardt

Bernhardt, 24 ans, exerçait l'une des fonctions les plus dangereuses de l'armée américaine : « rat de tunnel ». Comme l'ennemi déplaçait beaucoup de matériel par des tunnels souterrains, les « rats de tunnel » devaient fouiller ces boyaux, qui étaient parsemés de pièges explosifs.

Bien qu'il se soit engagé volontairement, Bernhardt avait une façon de contester l'autorité qui lui avait valu des heurts avec ses supérieurs. Il aimait aussi écrire aux membres du Congrès pour se plaindre de tout ce qui allait mal dans l'armée américaine. Au cours des mois de janvier et de février, il avait été perturbé par la manière dont les hommes de la compagnie Charlie traitaient leurs prisonniers.

Bernhardt: *Quand j'ai vu des soldats américains commettre des actes qu'on aurait appelés des atrocités si quelqu'un d'autre les avait commis, j'ai commencé à me dire que e métais peut-être trompé, (...) que les choses étaient peut-être ainsi dans la réalité. J'ai essayé de ne pas penser comme ça, j'ai essayé de préserver mes propres valeurs, mais ce n'était pas facile. Peu à peu, j'ai commencé à voir que ce groupe d'hommes perdait progressivement toute retenue.*

Questions :

- > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ?
- > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ?

PROFIL

Lieutenant William Calley

Le lieutenant Calley commandait la 1^{re} section de la compagnie Charlie. Il avait 24 ans, et les soldats placés sous ses ordres parlaient de lui comme d'un « gamin essayant de jouer à la guerre ». Son attitude à l'égard des Vietnamiens a été résumée par un soldat qui a déclaré que si les hommes de Calley « voulaient faire quelque chose de mal, lui n'y verrait pas d'inconvénient ».

Il se rappelait ainsi les instructions du capitaine Medina :

Calley : *Il a dit qu'il était absolument essentiel qu'à aucun moment il y ait le moindre fléchissement dans notre attaque, parce que les deux autres compagnies qui avaient déjà lancé un assaut au même endroit avaient laissé l'ennemi s'infiltrer dans leur dos (...) ce qui les désorganisait lors de l'assaut final. (...) Alors ce que nous devons faire cette fois-ci, c'était traverser, neutraliser ces villages en détruisant tout ce qui s'y trouvait, en ne laissant personne se glisser derrière nous...*

Questions :

- > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ?
- > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ?

PROFIL

Lawrence Colburn

Colburn avait quitté l'école à 17 ans pour entrer dans l'armée. Un an plus tard, il était mitrailleur de bord sur un hélicoptère de reconnaissance, dans le 123^e bataillon aéroporté. Le 16 mars 1968, sa tâche consistait à fournir un appui aérien aux troupes au sol lorsqu'elles entreraient dans le village de My Lai.

Questions :

- > Que pourrait-il s'attendre à voir le lendemain ?
- > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ?

Cartes de profil individuel

<p>PROFIL</p> <p>Sergent Ron Haerberle</p> <p>Le sergent Haerberle était photographe de l'armée, et faisait partie d'une équipe de deux personnes envoyée couvrir l'opération pour le journal de l'armée. Leur tâche était de fournir des articles et des photos de guerre qui seraient ensuite envoyés aux journaux américains. Il portait un fusil et deux appareils : celui de l'armée, et son appareil personnel, qu'il utilisait pour prendre des photos pour son propre compte.</p>	<p>PROFIL</p> <p>Colonel Oran Henderson</p> <p>Après 25 ans passés dans l'armée, le colonel Henderson visait le grade de général. Bien que n'ayant jamais auparavant participé activement à un combat, il venait de se voir confier la 11^e brigade et trois autres brigades d'infanterie (soit un effectif total de 3 500 hommes). My Lai était sa première opération de combat. Le général Samuel Koster, qui l'avait nommé et qui était son supérieur hiérarchique, le décrivait ainsi : « un homme courageux et, à mes yeux, un chef assez énergique. Je n'étais pas certain qu'il soit forcément l'homme le plus intelligent que j'aie eu à la tête des brigades. » Le 16 mars, il allait suivre en permanence l'opération par radio, depuis le camp de base.</p>	<p>PROFIL</p> <p>Robert Maples</p> <p>Le soldat Maples, 19 ans, était mitrailleur dans la compagnie Charlie. C'était un jeune homme calme qui était entré dans l'armée par curiosité pour le Viet Nam.</p>
<p>Questions:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Que pourrait-il s'attendre à faire et à voir le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ? 	<p>Questions:</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera s'il reçoit des rapports signalant que ses hommes tuent des villageois ? 	<p>Questions:</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ?

Module 3: Le droit en action

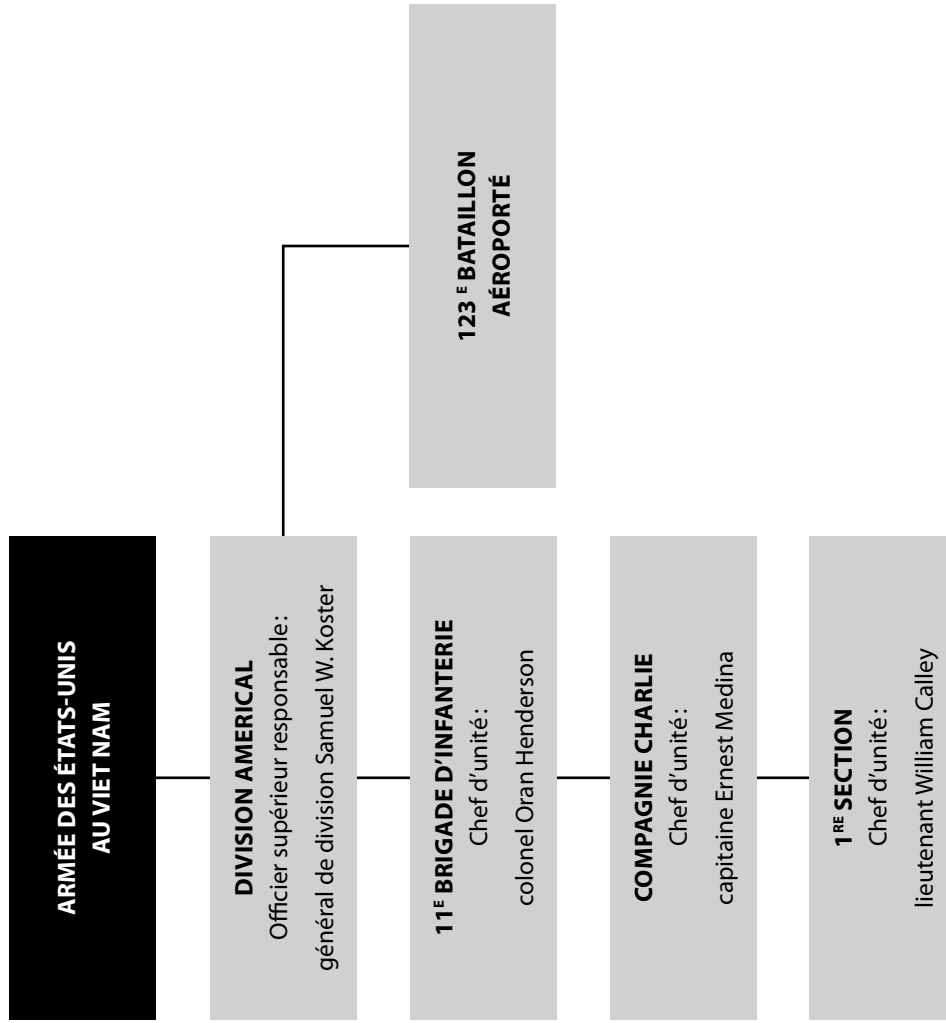
Cartes de profil individuel

<p>PROFIL</p> <p>Sergent Kenneth Hodges</p> <p>Le sergent Hodges était fier des hommes de la compagnie Charlie, à la formation desquels il avait contribué avant leur départ pour le Viet Nam. En tant que sergent, il avait sous ses ordres un petit groupe d'entre eux pendant l'épisode de My Lai.</p> <p>Hodges : <i>L'idée de l'ordre qui a été donné était de tuer tout le monde dans le village. Quelqu'un a demandé si cela signifiait aussi les femmes et les enfants, et l'ordre a été « toutes les personnes qui se trouvent dans le village ». Parce que ces gens qui étaient dans le village – les femmes, les gosses, les vieillards – étaient des Vietcongs ou des sympathisants du Vietcong. Ils n'étaient pas du côté de l'armée sud-vietnamienne, ni du côté des Américains. Ils ne nous aidaient pas dans l'effort de guerre. Il était parfaitement clair que personne, dans ce village, ne devait être épargné.</i></p>	<p>PROFIL</p> <p>Harry Stanley</p> <p>Stanley était porteur de munitions et lanceur de grenades dans la compagnie Charlie. Lui-même et ses huit frères et sœurs avaient été élevés par une mère qui avait pour principes qu'il fallait travailler dur, aller à l'école et aller à l'église le dimanche. Il avait appris le vietnamien tout seul et était arrivé à connaître cette langue mieux que les hommes à qui on l'avait enseignée dans le cadre de leur formation militaire.</p> <p>Stanley : <i>Tous les enfants de ma mère devaient être convaincus que tous les humains sont égaux, parce qu'elle en était convaincue elle-même.</i></p>	<p>PROFIL</p> <p>Capitaine Ernest Medina</p> <p>En tant qu'officier responsable de la compagnie Charlie, le capitaine Medina, âgé de 32 ans, était apprécié par ses hommes. Militaire de carrière, il était entré dans l'armée à 16 ans en mentant sur son âge. Le soir précédant l'attaque de My Lai, il avait parlé aux soldats.</p> <p>Medina : <i>Je leur ai dit aussi que (...) nous avions l'autorisation de détruire le village; ils pouvaient brûler les maisons, abattre le bétail, détruire les cultures et boucher les puits qui fournissaient l'eau potable. Je leur ai dit également que ce serait l'occasion pour nous de régler nos comptes avec le 48^e bataillon du Vietcong, ceux qui avaient (...) posé des mines et des pièges explosifs dans notre zone d'opération, et qui nous tiraient dessus (...), et que ce serait notre chance de nous venger, de les affronter et de les combattre face à face.</i></p>
<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ? 	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ? 	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ?

Cartes de profil individuel

<p>PROFIL</p> <p>Varnado Simpson</p> <p>Le soldat Simpson avait 22 ans lorsqu'il partit pour le Viet Nam servir dans la compagnie Charlie.</p> <p><i>Simpson : J'étais fusilier spécialiste de quatrième classe. J'avais été entraîné à tuer, mais tuer quelqu'un dans la réalité, ce n'est pas la même chose que d'appuyer sur la détente à l'entraînement. Pour nous, il n'y avait pas de civils. C'était des sympathisants du Vietcong. On ne les appelait pas des civils. Pour nous, c'était le Vietcong. Et on n'avait pas le choix. Il fallait faire quelque chose. S'ils étaient des Vietcongs et qu'ils se sortaient, ils pouvaient se retourner et vous tuer. On risque sa peau en faisant ce boulot.</i></p>	<p>PROFIL</p> <p>Adjudant Hugh Thompson</p> <p>Âgé de 25 ans, Thompson était un soldat de métier qui aimait beaucoup son travail de pilote d'hélicoptère. En 1965, il s'était inscrit dans un programme de l'armée de l'air pour participer à la guerre au Viet Nam. Son hélicoptère n'appartenait pas à la compagnie Charlie mais au 123^e bataillon aéroporté, qui avait été chargé de survoler une zone considérée comme infestée par le 48^e bataillon du Vietcong. Les hélicoptères de reconnaissance devaient localiser les ennemis en provoquant leurs tirs, puis quitter rapidement la zone pour céder la place à un gros hélicoptère de combat chargé d'attaquer les Vietcongs depuis les airs.</p>	<p>PROFIL</p> <p>Fred Widmer</p> <p>La mission de Widmer, le 16 mars, consistait à accompagner le capitaine Medina à My Lai pendant toute la matinée en tant qu'opérateur radio. Avant le 16 mars, Widmer aimait passer du temps avec les enfants vietnamiens dans les villages des environs.</p> <p><i>Widmer : Quand on est arrivés dans le pays, on allait dans les villages tout le long de la route. Entre les tours de garde, on jouait avec les gosses. On leur apportait toujours quelque chose : des bonbons, des boissons gazeuses. On se faisait prendre en photo avec eux. Des GIs [simples soldats] avec les gosses. On rencontrait des tas de gens. Quand on a eu les premiers tués dans la compagnie, c'était surtout à cause de pièges explosifs et de tireurs isolés. On n'a jamais vraiment été engagés dans un combat où vous voyez qui vous tire dessus et où vous pouvez riposter.</i></p>	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ? 	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Que pourrait-il s'attendre à voir le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ? 	<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > À quoi pourrait-il s'attendre quant à ce qui se passera le lendemain ? > Que pensez-vous qu'il fera lorsqu'il sera face aux villageois de My Lai ?
--	--	---	---	---	---

La structure hiérarchique de commandement à My Lai



Module 3: Le droit en action

Carte de poche

DISTRIBUTION : une à chaque
membre de l'armée des États-Unis au
Viet Nam (septembre 1967)

L'ennemi entre vos mains

En tant que membre des forces armées des États-Unis, vous devez vous conformer à la Convention de Genève de 1949 relative aux prisonniers de guerre, que votre pays s'est engagé à respecter. En vertu de cette Convention, vous pouvez et devez :

- désarmer votre prisonnier ;
- tout de suite le fouiller minutieusement ;
- lui ordonner de rester silencieux ;
- le séparer des autres prisonniers ;
- le surveiller attentivement ;
- l'emmener jusqu'au lieu désigné par votre commandant.

Vous ne pouvez pas et ne devez pas :

- maltraiter votre prisonnier ;
- l'humilier ni le dégrader ;
- lui confisquer des effets personnels qui n'ont pas de valeur militaire significative ;
- lui refuser des soins médicaux s'ils sont nécessaires et à disposition.

TRAITEZ TOUJOURS VOTRE PRISONNIER AVEC HUMANITÉ.

Source : carte de poche du Commandement de l'assistance militaire au Viet Nam (MACV).

Ce qui s'est passé à My Lai

Alors que l'aube pointait le matin du 16 mars 1968, des hélicoptères d'assaut arrosèrent le terrain de tirs d'artillerie afin de nettoyer la zone pour d'autres hélicoptères transportant des soldats. Lorsque les hélicoptères de transport de troupe se posèrent, tous les combattants vietcongs qui étaient dans les parages étaient probablement partis. Les soldats de la compagnie Charlie (compagnie C) ne rencontrèrent aucune opposition à leur arrivée. Dans la zone d'atterrissage, quelques soldats, apercevant des Vietnamiens qui fuyaient, ouvrirent le feu sur eux. Ensuite, stressés et s'attendant à essayer un tir nourri depuis les positions des Vietcongs, ils se mirent en formation et entrèrent dans le village. L'un d'eux montra du doigt un endroit où il avait vu un Vietcong. Un chef d'escouade, le sergent David Mitchell, ordonna : « Descendez-le » et quelqu'un tira.

Une fois le processus meurtrier lancé, ce fut vite l'escalade. Tandis que certains hommes refusaient de tuer des villageois sans armes n'opposant aucune résistance, d'autres se joignirent à la tuerie lorsqu'ils virent leurs camarades le faire. En moins de quatre heures, plus de 500 villageois non armés furent massacrés et leur village fut complètement détruit.

Transcription de vidéo

My Lai, je me souviens

<p>Le narrateur : Le 15 mars, des plans avaient été dressés pour attaquer My Lai, qui selon les services de renseignement abritait le quartier général d'un bataillon vietcong. L'attaque principale serait confiée à la compagnie Charlie. On s'attendait à de très violents affrontements. L'attaque sur My Lai fut lancée juste après 7h du matin. C'était un samedi. Selon les services de renseignement, tous les civils devaient être partis au marché, et toute personne restée dans le village était donc un Vietcong. Mais ils se trompaient.</p>	<p>On apprend aux soldats comment manier les armes, comment les utiliser pour tuer. On leur apprend comment faire l'exercice, comment marcher au pas avec des armes. Tous ces exercices et ces manœuvres sont effectués en obéissant à des ordres. Nous voulions des soldats fortement motivés. Et pour les motiver, l'instructeur lançait des commandements en forme de questions appelant une réponse. Il disait : « Elle a quel état d'esprit, la baïonnette ? » et ils répondaient : « Elle veut tuer, sergent, tuer ! » C'est de cette façon qu'on motivait les soldats. Par ce qu'il leur disait et par ce qu'il leur apprenait sur l'« état d'esprit », l'instructeur les travaillait jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait prêts à faire ce qu'on attendait d'eux. J'étais un des sergents qui ont formé les hommes de la compagnie Charlie. J'étais très content du résultat. Ils étaient devenus d'excellents soldats.</p>	<p>toujours quelque chose : des bonbons, des boissons gazeuses. On se faisait prendre en photo avec eux. Des GIs avec les gosses. On rencontrait des tas de gens.</p> <p>Michael Bernhardt, ancien « rat de tunnel » de la compagnie Charlie</p> <p>Il n'y avait que nous. On était tout seuls dans cet endroit avec cette compagnie. Une compagnie d'hommes qui venaient tous du même pays, de la même culture, et qui avaient été parachutés à 15 000 kilomètres de là. On était proches les uns des autres parce qu'il n'y avait personne d'autre dont on pouvait se sentir proche.</p>	<p>nous poignardaient dans le dos quand on s'éloignait. Qui est l'ennemi ? Impossible de le reconnaître, de distinguer les bons des mauvais – ils se ressemblent tous. C'est pour ça que cette guerre était si différente. Ce n'était pas comme avec les Allemands, ici, ou les Japonais, là. Ceux du Nord et ceux du Sud, ils se ressemblent tous. Alors, comment savoir ?</p>
<p>Varnado Simpson, ancien fusilier de la compagnie Charlie</p> <p>Ceci est ma vie... mon passé, mon présent, mon futur. Je conserve cet album pour ne pas oublier que c'est ça, c'est ce que je suis. C'est ce qui m'a rendu comme je suis.</p>	<p>Fred Widmer</p> <p>Quand on a eu les premiers morts dans la compagnie, c'était surtout à cause de pièges explosifs et de tireurs isolés. On n'a jamais vraiment été engagés dans un combat où vous pouviez voir qui vous tirait dessus et riposter, face à face. Le principal problème, c'était ces pièges.</p>	<p>Michael Bernhardt</p> <p>Quand j'ai vu des soldats américains commettre des actes qu'on aurait appelés des atrocités si quelqu'un d'autre les avait commis, j'ai commencé à me dire que je métais peut-être trompé – que j'avais peut-être juste été trop naïf toute ma vie, que les choses étaient peut-être ainsi dans la réalité. J'ai essayé de ne pas penser comme ça, j'ai essayé de préserver mes propres valeurs, mais ce n'était pas facile. Peu à peu, j'ai commencé à voir que ce groupe d'hommes perdait progressivement toute retenue.</p>	<p>Kenneth Hodges</p> <p>L'idée de l'ordre qui a été donné était de tuer tout le monde dans le village.</p>
<p>Kenneth Hodges, ancien sergent de la compagnie Charlie</p> <p>Pour devenir soldat, le civil passe par une formation très rigoureuse. Au cours des premiers jours et semaines de la formation de base, on lui apprend tout ce qu'il faut savoir pour devenir un bon soldat.</p>	<p>Fred Widmer, ancien opérateur radio de la compagnie Charlie</p> <p>Quand on est arrivés dans le pays, on allait dans les villages tout le long de la route. Entre les tours de garde, on jouait avec les gosses. On leur apportait</p>	<p>Varnado Simpson</p> <p>J'avais vu l'ennemi, d'accord, mais c'était qui, l'ennemi ? Il y avait des gosses qui nous tiraient dessus ou</p>	<p>Kenneth Hodges</p> <p>L'idée de l'ordre qui a été donné était de tuer tout le monde dans le village.</p>

Module 3: Le droit en action

Transcription de vidéo

My Lai, je me souviens

Quelqu'un a demandé si cela signifiait aussi les femmes et les enfants, et l'ordre a été « toutes les personnes qui se trouvent dans le village ». Parce que ces gens qui étaient dans le village – les femmes, les gosses, les vieillards – étaient des Vietcongs ou des sympathisants du Vietcong. Ils n'étaient pas du côté de l'armée sud-vietnamienne, ni du côté des Américains. Ils ne nous apportaient aucune assistance; ils ne nous aidaient absolument pas dans l'effort de guerre.

Fred Widmer

Ce que j'avais compris, c'est qu'on allait attaquer, qu'on allait affronter une résistance terrible, qu'on allait leur mettre une raclée, et que quand on en aurait fini, il ne resterait aucun survivant.

Varnado Simpson

J'avais 19 ans quand je suis parti pour le Viet Nam, j'étais fusilier spécialiste de quatrième classe. J'avais été entraîné à tuer, mais tuer quelqu'un dans la réalité, ce n'est pas la même chose qu'appuyer sur la détente à l'entraînement. Je ne savais pas que j'allais faire ça. Je savais que les femmes et les enfants

étaient là, mais les tuer... je ne savais pas que j'allais le faire jusqu'au moment où c'est arrivé. Je ne savais pas que j'allais tuer qui que ce soit. Je ne voulais tuer personne. On ne m'avait pas élevé de cette façon. Elle séloignait en courant de la limite des arbres, mais elle portait quelque chose. Je ne savais pas si c'était une arme. Je savais que c'était une femme et je ne voulais pas tirer sur une femme, mais j'avais reçu l'ordre de tirer. Alors je me suis dit qu'elle courrait avec une arme, et j'ai tiré. Quand je l'ai retournée, j'ai vu que c'était un bébé [quelle portait]. J'avais tiré trois ou quatre fois, et les balles avaient traversé et touché aussi le bébé. Je l'ai retournée, et j'ai vu que le visage du bébé était à moitié arraché. Tout a vacillé dans ma tête. Ce que j'avais appris à l'instruction m'est revenu, la programmation pour tuer, et j'ai commencé à tuer.

Ce jour-là, à My Lai, j'ai été personnellement responsable de la mort de 20 à 25 personnes. Je n'ai pas été le seul. Un tas de gens faisaient pareil, j'ai suivi le mouvement. Je ne savais plus ce que je faisais, ni pourquoi je le faisais. Je me suis mis à tuer de toutes les façons possibles. Je ne savais

pas que j'avais ça en moi, mais après avoir tué cet enfant, j'ai complètement perdu la tête. Et une fois qu'on a commencé, c'est très facile de continuer. Le plus dur, c'est de tuer; mais quand on a tué une fois, ça devient facile d'en tuer encore un, et encore un. C'est ma vie. Même si je n'ouvre pas cet album, je revois ça dans mes cauchemars. Même si je n'ouvre pas ce livre, ça reste là.

Fred Widmer

Ce qui m'a le plus perturbé, c'était ce garçon – c'est la scène qui me hante – ce garçon qui avait eu le bras arraché. Son bras pendait encore à moitié, et il avait un air de stупeur sur le visage, comme s'il disait: « Qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce qui se passe? » C'est difficile à décrire... il n'arrivait pas à comprendre. J'ai tiré, je l'ai tué. J'aimerais pouvoir me dire que je l'ai fait par pitié, parce que quelqu'un d'autre aurait fini par le tuer de toute façon. Mais ça ne peut pas se justifier.

Kenneth Hodges

En tant que soldat de métier, j'avais été formé à exécuter les ordres, et à aucun

moment il ne m'était venu à l'esprit de désobéir, ni de refuser d'exécuter un ordre de mes supérieurs. Si l'un de mes hommes avait refusé de tirer, je tremble à l'idée des conséquences que cela aurait eues. Il est difficile de dire aujourd'hui ce que j'aurais fait, mais à l'époque, cet homme aurait eu de gros ennuis. Il aurait pu être traduit en cour martiale, il aurait pu être abattu sur place pour refus d'obéissance face à l'ennemi, face au feu ennemi. À ce moment-là, nous n'avions pas compris qu'il n'y avait pas de feu ennemi – à ce moment-là.

Je pense que si ces soldats ont pu exécuter la tâche qui leur avait été confiée, exécuter les ordres (ce qui signifiait tuer des petits enfants et des femmes), c'est parce qu'ils étaient soldats. Ils avaient été formés ainsi, en sachant que quand vous êtes au combat, c'est vous ou l'ennemi. Tous ceux qui étaient dans ce village – les femmes, les petits enfants, les les vieillards – étaient considérés comme l'ennemi.

J'estime que nous avons exécuté les ordres de manière morale. Les ordres étaient de détruire le village et de tuer les gens qui s'y trouvaient. Je considère que nous n'avons pas violé de principe moral.

Module 3: Le droit en action

Transcription de vidéo

My Lai, je me souviens

Harry Stanley, ancien GI de la compagnie Charlie

Le lieutenant Calley a donné l'ordre à certains des gars, dont moi, de tuer ces gens. J'ai refusé, et il m'a dit qu'il me ferait passer en cour martiale [juger par un tribunal militaire] dès qu'on serait de retour à la base. Je lui ai dit ce que je pensais à ce moment-là : « M'ordonner de tirer sur des personnes innocentes, pour moi ce n'est pas un ordre, c'est de la démenche. Donc, je n'estime pas devoir obéir. Si vous voulez me faire passer en cour martiale, allez-y – si vous arrivez à vous en tirer comme ça. »

Je trouvais ce qui se passait horrible, tout simplement effroyable, et c'étaient de jeunes Américains qui faisaient ça. Je me sens tout aussi américain que n'importe lequel des autres gars qui étaient là. Je veux dire blancs ou noirs – que des Blancs ou des Noirs aient fait ça, ça ne faisait aucune différence. Ça paraissait horrible, c'est tout.

On venait tous du même endroit, et je sais qu'ils avaient tous les mêmes valeurs que moi, quelque part. S'ils ne les avaient pas acquises à l'école... on pouvait aussi les recevoir même d'un inconnu. C'est tout simple. Mais faire quelque chose comme ça ! Pour

moi, c'est immoral, simplement. C'est comme ça que je vois les choses.

Ron Haeberle, ancien photographe de l'armée américaine

Je suis tombé sur un groupe de GI's qui entouraient ces gens. L'un des GI's américains a crié : « Hé, il a un appareil photo ! ». Ils se sont tous un peu écartés, alors je me suis approché. J'ai vu une fillette complètement affolée, une femme qui essayait de protéger l'enfant, et devant elles une femme plus âgée qui implorait et suppliait, et puis une autre personne qui boutonnait sa blouse et portait un bébé.

J'ai pris la photo. Je pensais qu'ils allaient les interroger. Mais dès que je me suis éloigné, j'ai entendu des coups de feu. J'ai regardé par-dessus mon épaule, et j'ai vu ces gens sécrouler. J'ai juste continué à marcher.

Hugh Thompson, ancien pilote d'hélicoptère de reconnaissance

Pendant la mission, pendant le déroulement de l'opération, on a commencé à voir un grand nombre de cadavres. Il y avait quelque chose qui clochait : personne ne nous tirait dessus,

et il y avait tous ces morts et ces blessés. Ce n'était pas logique, il y avait trop de victimes, et dans des endroits où ça ne pouvait pas être l'artillerie, parce qu'il y avait des corps dans des endroits que l'artillerie n'avait pas touchés.

Lawrence Colburn, ancien mitrailleur de bord

L'adjudant Thompson voulait absolument sortir ces gens, qu'il pensait être des civils, de ce bunker pour les conduire en lieu sûr. Il avait constaté que ce qu'il essayait de faire pour aider les civils au sol ne se faisait pas. Il était persuadé que nos forces terrestres tueraient ces gens s'il n'arrivait pas le premier. Il a posé l'appareil entre les forces américaines et les Vietnamiens dans le bunker. Il est sorti de l'hélico et il nous a fait sortir de l'appareil avec nos armes pour le couvrir. Il est allé parler au lieutenant qui était là. Il lui demandé comment faire sortir ces gens du bunker. Le lieutenant a répondu qu'il ne voyait qu'un moyen : des grenades.

Alors, quand l'adjudant Thompson est revenu à l'hélicoptère, il était furieux ! Et il voulait à tout prix faire sortir ces gens du bunker. Il nous a dit qu'il allait lui-même jusqu'au bunker pour voir

s'il pouvait les sortir de là. Je crois qu'il n'a même pas emporté un fusil. Il nous a dit que si les Américains ouvraient le feu sur ces Vietnamiens quand il les ferait sortir du bunker, il faudrait riposter et tirer sur les Américains.

Hugh Thompson

Quand j'ai donné l'ordre à mon chef d'équipage et à mon mitrailleur d'ouvrir le feu sur nos soldats s'ils se remettaient à tirer sur des civils, je ne sais pas comment je me serais senti après s'ils avaient effectivement ouvert le feu sur eux. Mais au moment même, ce jour-là, je n'aurais pas eu d'états d'âme.

Ron Haeberle

À ce moment-là, je n'ai fait que saisir une réaction sur la pellicule. Mais quand on regarde une photo des années plus tard, en sachant que ces personnes sont mortes – qu'elles ont été abattues – on a une espèce de sensation étrange qui vous traverse tout le corps et vous donne la chair de poule. On se dit : est-ce que j'aurais pu empêcher ça ? Comment aurais-je pu empêcher ça ?

Cartes « Ce qui s'est réellement passé »

<p>CE QUI S'EST PASSÉ Michael Bernhardt</p> <p>Bernhardt: <i>C'était du meurtre pur et simple. Je leur ai dit: « Rien à faire, je n'obéirai pas ». Pour moi, ce n'était pas un ordre légitime.</i></p> <p>Bernhardt affirme que le capitaine Medina, l'officier commandant sa compagnie, savait qu'il n'avait pas participé au massacre de My Lai et qu'il risquait donc de causer des ennuis. Medina vint le voir le matin suivant le massacre, et lui dit: « Bernhardt, un bon conseil: pas un mot là-dessus. »</p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Lawrence Colburn</p> <p>Colburn était d'accord avec son pilote, Hugh Thompson, pour poser l'hélicoptère et évacuer les Vietnamiens afin de les mettre en sécurité. Avant d'avoir pu atterrir, ils virent des soldats américains en train de tuer les personnes qu'ils voulaient sauver.</p> <p>Thompson posa alors l'hélicoptère à proximité d'un bunker où les soldats menaçaient un groupe de villageois. Lorsque Thompson s'élança pour tenter de sauver ces civils, Colburn et l'autre mitrailleur de bord le couvrirent en pointant leurs mitrailleuses sur les soldats américains. Thompson avait dit à ses deux mitrailleurs que si les soldats tiraient sur lui ou sur les Vietnamiens, ils devraient riposter en ouvrant le feu sur eux. Colburn promit qu'il le ferait.</p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Lieutenant William Calley</p> <p>Le lieutenant Calley ordonna aux soldats de sa section de rassembler les villageois et de les abattre. Lorsque certains de ses hommes refusèrent d'exécuter cet ordre, il commença à tirer sur les villageois lui-même.</p> <p>Calley: <i>Nous n'étions pas à My Lai pour tuer des êtres humains. Nous étions là pour tuer une idéologie qui est véhiculée par... Je ne sais pas... des pions, des taches, des morceaux de viande. Je n'étais pas à My Lai pour détruire des êtres humains pensants. J'étais là pour détruire une idée intangible, pour détruire le communisme.</i></p> <p><i>On m'avait donné l'ordre d'entrer dans ce village et de détruire l'ennemi. C'était mon boulot ce jour-là. C'est la mission qu'on m'avait donnée. Je n'ai pas commencé à réfléchir en termes d'hommes, femmes et enfants. Ils étaient tous classés dans la même catégorie, et c'était la catégorie à laquelle nous avions affaire: juste des soldats ennemis. (...) J'ai eu le sentiment à ce moment-là, et j'ai encore le sentiment, d'avoir agi comme on me l'avait commandé et d'avoir exécuté les ordres qu'on m'avait donnés, et je n'ai pas l'impression d'avoir fait quelque chose de mal.</i></p>
<p>Question : selon vous, que va faire Bernhardt au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>	<p>Question : selon vous, que va faire Colburn au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>	<p>Question : selon vous, que va faire le lieutenant Calley au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>

Module 3: Le droit en action

Cartes « Ce qui s'est réellement passé »

CE QUI S'EST PASSÉ

Robert Maples

Plusieurs dizaines de villageois avaient été poussés dans un fossé. Beaucoup sanglotaient et suppliaient qu'on leur laisse la vie sauve. Le lieutenant Calley annonça qu'il était temps de se préparer à les abattre ; certains des hommes protestèrent.

Calley ordonna directement à Robert Maples de charger son arme et de commencer à tirer, mais Maples refusa. Calley dirigea alors son arme contre lui en le menaçant de l'exécuter pour refus d'obéir à un ordre direct. Deux ou trois autres soldats intervinrent, prenant le parti de Maples. Calley tira alors lui-même sur les villageois qui étaient dans le fossé.

Question : selon vous, que va faire Maples au sujet du massacre, et pourquoi ?

CE QUI S'EST PASSÉ

Sergent Ron Haeberle

Se servant de son appareil personnel, Haeberle commença à prendre des photos de villageois tués. Alors qu'il s'apprêtait à photographier un enfant de 4 ans blessé qui cherchait sa mère, trois coups de feu claquèrent, tirés à faible distance, et l'enfant tomba. Le photographe se retourna, et croisa le regard vide d'un soldat de 18 ou 19 ans.

Haeberle : *Quand j'y repense – Est-ce que j'aurais pu empêcher ça ? Comment aurais-je pu l'empêcher ? C'est une question que, d'une certaine façon, je me pose encore aujourd'hui.*

Question : selon vous, que va faire le sergent Haeberle au sujet du massacre, et pourquoi ?

CE QUI S'EST PASSÉ

Colonel Oran Henderson

Comme les pilotes d'hélicoptère envoyaient des messages décrivant ce qui se passait au sol, le colonel Henderson ordonna au capitaine Medina de retourner dans le village l'après-midi même, pour déterminer exactement combien de civils avaient été tués. Mais le général Koster annula cet ordre.

Alors, Henderson rassembla tous les hommes de la compagnie Charlie et leur demanda collectivement si quelqu'un avait participé à un massacre systématique. Il informa par la suite ses supérieurs que tous les hommes avaient répondu « Non, mon colonel. » Cependant, bon nombre des hommes qui étaient présents témoignèrent par la suite que ce qu'ils avaient répondu était : « No comment » (« Je ne veux pas faire de déclaration »).

Trois jours plus tard, le colonel Henderson annonça que son enquête était terminée et qu'il n'y avait pas eu de massacre systématique. Lorsqu'il témoigna par la suite, il nia que quiconque l'ait informé que ses troupes avaient tué sans aucune justification une multitude de civils.

Question : selon vous, étant donné sa position hiérarchique, que va faire ensuite le colonel Henderson, et pourquoi ?

Cartes « Ce qui s'est réellement passé »

<p>CE QUI S'EST PASSÉ Sergent Kenneth Hodges</p> <p>Hodges : <i>En tant que soldat de métier, j'avais été formé à exécuter les ordres, et à aucun moment il ne m'était venu à l'esprit de désobéir, ni de refuser d'exécuter un ordre de mes supérieurs. Si l'un de mes hommes avait refusé de tirer, (...) il aurait pu être traduit en cour martiale, il aurait pu être abattu sur place pour refus d'obéissance face à l'ennemi, face au feu ennemi.</i></p> <p><i>Je pense que si ces soldats ont pu exécuter (...) des ordres qui signifiaient tuer des petits enfants et des femmes, c'est parce qu'ils étaient soldats. Ils avaient été formés ainsi, en sachant que quand vous êtes au combat, c'est vous ou l'ennemi.</i></p> <p><i>Tous ceux qui étaient dans ce village (...) étaient considérés comme l'ennemi. J'estime que nous avons exécuté les ordres de manière morale. Les ordres étaient de détruire le village et de tuer les gens qui s'y trouvaient. Je considère que nous avons exécuté des ordres, et que nous n'avons pas violé de principe moral.</i></p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Capitaine Ernest Medina</p> <p>Des soldats racontèrent avoir vu le capitaine Medina abattre une femme et un petit garçon qui cherchait sa mère parmi les cadavres.</p> <p>Un soldat qui estime qu'il a lui-même tué au moins quarante civils dit de Medina : « Il était là quand ça s'est produit. Pourquoi ne l'a-t-il pas stoppé ? Medina a juste continué à arpenter les lieux. Il aurait pu mettre fin à tout ça quand il voulait. »</p>	<p>Question : selon vous, que va faire le sergent Hodges au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>
<p>CE QUI S'EST PASSÉ Varnado Simpson</p> <p>Varnado Simpson vit une femme qui fuyait en serrant quelque chose contre sa poitrine. Il eut peur qu'il s'agisse d'un fusil ou d'un engin explosif, et tira. La femme s'éroula. Il la retourna avec précaution, craignant qu'elle ne porte un piège explosif. Sous son corps se trouvait un bébé mort.</p> <p>Simpson : <i>Je savais que les femmes et les enfants étaient là, mais les tuer... je ne savais pas que j'allais le faire jusqu'au moment où c'est arrivé. Je ne savais pas que j'allais tuer qui que ce soit. Je ne voulais tuer personne. On ne m'avait pas élevé de cette façon. Je ne savais plus ce que je faisais, ni pourquoi je le faisais. Je me suis mis à tuer de toutes les façons possibles. C'est juste venu. Je ne savais pas que j'avais ça en moi, mais après avoir tué cet enfant, j'ai complètement perdu la tête.</i></p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Varnado Simpson</p> <p>Varnado Simpson vit une femme qui fuyait en serrant quelque chose contre sa poitrine. Il eut peur qu'il s'agisse d'un fusil ou d'un engin explosif, et tira. La femme s'éroula. Il la retourna avec précaution, craignant qu'elle ne porte un piège explosif. Sous son corps se trouvait un bébé mort.</p> <p>Simpson : <i>Je savais que les femmes et les enfants étaient là, mais les tuer... je ne savais pas que j'allais le faire jusqu'au moment où c'est arrivé. Je ne savais pas que j'allais tuer qui que ce soit. Je ne voulais tuer personne. On ne m'avait pas élevé de cette façon. Je ne savais plus ce que je faisais, ni pourquoi je le faisais. Je me suis mis à tuer de toutes les façons possibles. C'est juste venu. Je ne savais pas que j'avais ça en moi, mais après avoir tué cet enfant, j'ai complètement perdu la tête.</i></p>	<p>Question : selon vous, que va faire le capitaine Medina au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>
<p>CE QUI S'EST PASSÉ Varnado Simpson</p> <p>Varnado Simpson vit une femme qui fuyait en serrant quelque chose contre sa poitrine. Il eut peur qu'il s'agisse d'un fusil ou d'un engin explosif, et tira. La femme s'éroula. Il la retourna avec précaution, craignant qu'elle ne porte un piège explosif. Sous son corps se trouvait un bébé mort.</p> <p>Simpson : <i>Je savais que les femmes et les enfants étaient là, mais les tuer... je ne savais pas que j'allais le faire jusqu'au moment où c'est arrivé. Je ne savais pas que j'allais tuer qui que ce soit. Je ne voulais tuer personne. On ne m'avait pas élevé de cette façon. Je ne savais plus ce que je faisais, ni pourquoi je le faisais. Je me suis mis à tuer de toutes les façons possibles. C'est juste venu. Je ne savais pas que j'avais ça en moi, mais après avoir tué cet enfant, j'ai complètement perdu la tête.</i></p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Varnado Simpson</p> <p>Varnado Simpson vit une femme qui fuyait en serrant quelque chose contre sa poitrine. Il eut peur qu'il s'agisse d'un fusil ou d'un engin explosif, et tira. La femme s'éroula. Il la retourna avec précaution, craignant qu'elle ne porte un piège explosif. Sous son corps se trouvait un bébé mort.</p> <p>Simpson : <i>Je savais que les femmes et les enfants étaient là, mais les tuer... je ne savais pas que j'allais le faire jusqu'au moment où c'est arrivé. Je ne savais pas que j'allais tuer qui que ce soit. Je ne voulais tuer personne. On ne m'avait pas élevé de cette façon. Je ne savais plus ce que je faisais, ni pourquoi je le faisais. Je me suis mis à tuer de toutes les façons possibles. C'est juste venu. Je ne savais pas que j'avais ça en moi, mais après avoir tué cet enfant, j'ai complètement perdu la tête.</i></p>	<p>Question : selon vous, que va faire Simpson au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>

Module 3: Le droit en action

Cartes « Ce qui s'est réellement passé »

<p>CE QUI S'EST PASSÉ Fred Widmer</p> <p>Widmer et le capitaine Medina ont rencontré un petit garçon de 3 ou 4 ans dont le bras avait été arraché par un tir.</p> <p>Widmer : <i>De tout le supplice qui s'est passé là-bas, ce qui me hante (...) c'est ce garçon qui avait eu le bras arraché. Son bras pendait encore à moitié (...), et il avait un air de stupeur sur le visage, comme s'il disait : « Qu'est-ce que j'ai fait, qu'est-ce qui se passe ? » Il n'arrivait pas à comprendre. J'ai tiré, je l'ai tué. J'aimerais pouvoir me dire que je l'ai fait par pitié, parce que quelqu'un d'autre aurait fini par le tuer de toute façon. Mais ça ne peut pas se justifier.</i></p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Harry Stanley</p> <p>Lorsque le lieutenant Calley lui donna l'ordre de tuer les villageois qui avaient été amassés dans un fossé, Stanley refusa.</p> <p>Stanley : <i>Je n'ai pas été élevé comme ça, pour tuer des femmes et des enfants. Je ne le ferai pas.</i></p> <p>Calley planta le canon de son arme dans le ventre de Stanley et le menaça de l'abattre, en criant qu'il ne bluffait pas. Stanley répondit que lui non plus. Il dit à Calley :</p> <p><i>On va tous mourir ici de toute façon. Alors pour moi, autant y passer tout de suite, mais je ne tuerai pas des femmes et des gosses.</i></p>	<p>CE QUI S'EST PASSÉ Hugh Thompson</p> <p>Thompson posa son hélicoptère pour évacuer les villageois qui avaient été blessés. Il se trouva face au lieutenant Calley sur le terrain et ils eurent une altercation. Calley lui dit de regagner son hélicoptère et de se mêler de ses affaires. En survolant le site, Thompson et son équipage virent des soldats américains qui s'approchaient d'un groupe de villageois terrifiés. Thompson décida de sauver ces derniers. Il posa une nouvelle fois son appareil et donna l'ordre aux deux hommes de son équipage de tirer sur les soldats américains s'ils ouvraient le feu sur les villageois qu'il espérait sauver.</p>
<p>Plus tard, Stanley expliqua ce qu'il avait fait.</p> <p>Le lieutenant Calley m'a dit qu'il me ferait passer en cour martiale dès qu'on serait de retour à la base. Je lui ai dit ce que je pensais à ce moment-là : « M'ordonner de tirer sur des innocents, pour moi ce n'est pas un ordre, c'est de la démente. Donc, je n'estime pas devoir obéir. Et si vous voulez me faire passer en cour martiale, allez-y – si vous arrivez à vous en tirer comme ça. » Je trouvais ce qui se passait horrible, tout simplement effroyable.</p>	<p>Thompson : <i>Quand j'ai donné l'ordre à mon équipage d'ouvrir le feu sur nos soldats s'ils se remettaient à tirer sur de civils (...), je ne sais pas comment je me serais senti après s'il avait effectivement ouvert le feu [sur nos propres soldats]. Mais au moment même, ce jour-là, je n'aurais pas eu d'états d'âme. Je crois que l'ennemi, en l'occurrence, c'était eux.</i></p> <p>Thompson informa le quartier général au cours de la journée que lui et son équipage avaient sous les yeux un massacre général de civils à My Lai.</p>	<p>Question : selon vous, que va faire Stanley au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>
<p>Question : selon vous, que va faire Widmer au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>	<p>Question : selon vous, que va faire Stanley au sujet du massacre, et pourquoi ?</p>	<p>Question : selon vous, que va faire Thompson ensuite, et pourquoi ?</p>

Qu'est-ce qui devrait se passer ensuite ?

- Il est de la responsabilité de tout membre du personnel militaire ayant connaissance d'un incident ou d'un acte qu'il pense être un crime de guerre de le signaler à son supérieur dans les plus brefs délais.
- Les membres du personnel feront tout leur possible pour détecter les crimes de guerre et en rapporter les faits essentiels à leur supérieur.
- Les personnes découvrant des crimes de guerre prendront toutes les mesures possibles pour préserver les preuves et noter l'identité des témoins, les circonstances et le cadre.

Source: Directive militaire 20-4 du MACV.

Une lettre pour révéler la vérité

Ron Ridenhour

Alors qu'il approchait de la fin de ses deux ans de service au Viet Nam, Ron Ridenhour, 22 ans, qui était mitrailleur à bord d'un hélicoptère de la 1^{re} brigade d'infanterie mais n'avait pas été à My Lai – entendit parler du massacre. Pendant tout le reste de sa mission dans ce pays, il s'efforça de rassembler des informations en recherchant les personnes qui étaient présentes lors des événements.

J'étais décidé à provoquer une enquête, quelle qu'elle soit. J'étais un gamin, je n'avais aucune idée de la manière dont il fallait s'y prendre, mais je savais que ce qu'il fallait avant tout, c'était les faits.

Il avait besoin d'un témoin oculaire, et il trouva Mike Bernhardt. Bernhardt lui dit que quand il ne serait plus dans l'armée, il voulait retrouver tous les officiers responsables de My Lai et les assassiner. Comprenant que Bernhardt était assez bouleversé pour mettre sa menace à exécution, Ridenhour lui fit une autre proposition :

Je lui ai dit: «Et si on essayait mon plan? Je vais faire en sorte qu'une enquête ait lieu. Si j'y arrive, diras-tu la vérité?» Il m'a répondu: «Si tu dis la vérité, je dirai la vérité aussi.»

Lorsqu'il quitta l'armée en mars 1969, Ridenhour écrivit une lettre exposant en détail ce qu'il avait appris sur My Lai, qu'il envoya aux autorités militaires du pays, à des membres du Congrès américain et au Président des États-Unis.

Scénario de dilemme

Il n'y eut pas de pitié

PARTIE A

En 1914, pendant la Première Guerre mondiale, le bataillon d'un soldat allemand avançait sur des troupes russes qui se rendaient.

Couvrant le grondement terrible du canon, on pouvait entendre les cris déchirants des Russes: « Oh Prussiens! Prussiens! » Mais il n'y eut pas de pitié. Notre capitaine avait ordonné: « Ils doivent tous mourir. Feu sans

discontinuer ». J'ai entendu dire que dans nos rangs, cinq soldats et un officier avaient perdu l'esprit à cause de ces supplications.

Mais la plupart de mes camarades et des officiers plaisaient pendant que les Russes, désarmés et impuissants, demandaient grâce tandis qu'on les étouffait dans les marais et qu'on les abattait.

Question : vous êtes ce soldat – que faites-vous au sujet de ce qui s'est passé ?

AUTRES POINTS DE VUE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- les camarades de ce soldat
- son capitaine
- un soldat russe qui se rend
- les tribunaux militaires allemands

PARTIE B

Comme les États-Unis étaient neutres en 1914, les deux camps, pendant la Première Guerre mondiale, considéraient ce pays comme une nation impartiale qui pourrait intercéder au nom des victimes de la guerre. Le texte cité dans la partie A ci-dessus est extrait d'une lettre écrite par ce jeune soldat allemand à l'ambassade des États-Unis à Berlin.

Sa lettre se terminait par ces mots :

Je pourrais donner mon nom et mon régiment, mais ces indications pourraient me valoir la cour martiale pour divulgation de secrets militaires.

Source : Richard Garrett, *P.O.W.*, David & Charles, Londres, 1981.

Question : vous êtes diplomate à l'ambassade d'un pays neutre – que faites-vous ?

AUTRES POINTS DE VUE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

- le gouvernement du pays du diplomate
- le gouvernement russe
- le gouvernement allemand
- le soldat qui a écrit la lettre
- d'autres soldats des deux camps

Sources

Telford Taylor, *Nuremberg and Vietnam: An American Tragedy*, Quadrangle Books, Chicago, 1970.

John Sack, William L. Calley, *Lieutenant Calley: His Own Story*, Viking Press, New York, 1971.

Joseph Goldstein, Burke Marshall, Jack Swartz, *The My Lai Massacre and its Cover-up: Beyond the Reach of Law?: The Peers Commission Report*, Free Press, New York, 1976.

Michael Bilton, Kevin Sim, *Four Hours in My Lai*, Penguin Books, New York, 1992.

Richard Hammer, *One Morning in the War: The Tragedy at Son My*, Coward-McCann, New York, 1970.

« My Lai: an American Tragedy », *Time*, 5 décembre 1969, vol. 94, n° 23
(<http://www.time.com/time/printout/0,8816,901621,00.html>).

Robert Jay Lifton, *Home from the War: Vietnam Veterans: Neither Victims nor Executioners*, Simon and Schuster, New York, 1973.

« When War Becomes a Crime: The Case of My Lai », in Jerold M. Starr (ed.), *The Lessons of Vietnam*, Center for Social Studies Education, Pittsburgh PA, 1991
(http://www.eric.ed.gov/ERICWebPortal/custom/portlets/recordDetails/detailmini.jsp?_nfpb=true&_ERICExtSearch_SearchValue_0=ED337409&ERICExtSearch_SearchType_0=eric_accno&accno=ED337409).

« The Massacre at My Lai », *LIFE*, 5 décembre 1969, vol. 67, n° 23
(<http://www.kenrahn.com/Marsh/Vietnam/mylait01.htm>).

« Forgotten heroes of My Lai receive honors », CNN Interactive, 6 mars 1998
(<http://www.cnn.com/US/9803/06/my.lai.ceremony/>).

Extraits du témoignage du lieutenant William Calley en cour martiale, « Famous American Trials: The My Lai Courts-Martial »
(<http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/mylai.htm>).

FM 27-10, The Law of Land Warfare (<http://faculty.ed.umuc.edu/~nstanton/FM27-10.htm>).

Lettre écrite par le capitaine Aubrey M. Daniel au président Nixon en avril 1970 ;
« An Introduction to the My Lai Courts-martial » par Doug Linder ; extrait du dossier d'accusation sur la responsabilité du commandement dans l'affaire *United States v. Captain Ernest L. Medina* ; biographies de personnages clés dans les cours martiales jugeant des protagonistes de My Lai (et plusieurs autres documents)
(<http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/mylai.htm>).

Rapport Peers : résumé ; actions de la compagnie C les 16 et 17 mars 1968 ; suppression et dissimulation d'informations ; conclusions générales et recommandations ; omissions et actes commis par le colonel Oran K. Henderson ; omissions et actes commis par le capitaine Ernest L. Medina
(<http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/mylai.htm>).

Témoignages en cour martiale de Haeberle, Maples, Conti, Meadlo, Dr LaVerne, Calley, Medina, Latimer
(http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/MYL_calt.HTM).

Sources

Réquisitoire d'Aubrey Daniels pour l'accusation, cour martiale jugeant William L. Calley, Jr.

(<http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/closingargument.html>).

Instructions du juge militaire aux membres du tribunal dans l'affaire *United States vs. First Lieutenant William L. Calley, Jr.*

(<http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/instructions.html>).

Homer Bigart, « Prosecution says that Medina 'chose not to intervene' at My Lai », *New York Times*, 16 août 1971

(<http://www.law.umkc.edu/faculty/projects/ftrials/mylai/NYTIMES.html>).

OBJECTIF

- Savoir comment le droit international humanitaire (DIH) est appliqué et quels efforts sont faits pour prévenir les violations du droit.

1. Trouvez dans la presse un article qui montre l'application d'une des règles du DIH.
[Par exemple : échange de prisonniers, soins à un ennemi blessé, protection de civils]

> Quelle règle est appliquée ? Quelles conséquences cela a-t-il ?

ET

2. Trouvez dans la presse un article qui montre des efforts visant à prévenir des violations du DIH.

[Par exemple : formation des combattants au DIH, discours ou actes d'un dirigeant]

> À quels événements doit-on ces efforts ?

> Quelles conséquences ont eu ces efforts, ou pourraient-ils avoir à l'avenir ?

Trouvez un incident arrivé dans votre région qui vous fait penser à des cas de violation de la dignité humaine, et aux efforts faits pour stopper ces violations.

Évaluation

MÉTHODES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION PERMANENTE

Le programme *Explorons le droit humanitaire* (EDH) fournit tous les jours aux enseignants des occasions de se rendre compte de ce que leurs élèves apprennent et des idées fausses qu'ils peuvent avoir. Les méthodes de pédagogie active telles que les discussions en classe, le travail en petits groupes, le remue-méninges et le jeu de rôles offrent toutes des occasions d'évaluation.

Prenez cinq minutes à la fin du cours pour demander aux élèves de répondre par écrit, en une ou deux phrases, à chacune des deux questions suivantes :

- > Qu'avez-vous appris aujourd'hui ?
- > Quelles questions auriez-vous encore à poser ?

Lisez les réponses et utilisez-les pour aller de l'avant en vous fondant sur les connaissances de vos élèves, ainsi que pour éclaircir/rectifier toute idée fausse à la leçon suivante.

PORTEFEUILLE DE TRAVAUX DES ÉLÈVES

Dans chaque module, il est demandé aux élèves de réaliser des activités telles qu'interviewer des gens, illustrer des notions au moyen de poèmes, de pièces de théâtre ou de dessins, et rédiger des travaux de recherche sur tel ou tel sujet.

Constituez pour chaque élève un classeur ou un portefeuille contenant les travaux écrits, dessins, interviews et coupures de journaux qu'il ou elle a effectués/présentés en classe. Revoyez régulièrement son travail avec chaque élève afin de faire le point sur ses progrès dans la compréhension du droit international humanitaire.

Affichez des échantillons des travaux de vos élèves à un endroit visible de tous.

QUESTIONS POSÉES À LA FIN DU MODULE

Une fois le module 3 terminé, il serait utile de consacrer le dernier cours à une évaluation écrite de ce que les élèves ont appris. Vous pourriez, pour cela, leur poser une question à laquelle ils devraient répondre par une rédaction (20 à 30 minutes), et deux ou trois questions appelant une réponse brève (10 minutes chacune).

Suggestions de sujets pour la rédaction :

- > Pourquoi des gens commettent-ils des violations du DIH ? Donnez des exemples précis.
- > Décrivez un choix difficile qu'un soldat pourrait avoir à faire dans une situation de combat. Quel dilemme se pose ? Quelles en sont les conséquences ?

Suggestions de questions appelant une réponse brève :

- > Donnez deux exemples où une violation entraîne une autre.
- > Quelles conséquences a le fait de ne pas savoir qui est un civil ?
- > Pouvez-vous citer deux dilemmes auxquels ont dû faire face les soldats américains à My Lai ?

Évaluation

Vous pourriez demander aux élèves de discuter en petits groupes pour formuler d'autres questions, puis d'en choisir une comme sujet de la rédaction que devra faire toute la classe. Vous pouvez également demander à chaque élève de proposer une question et d'y répondre. (Il ou elle sera alors évalué(e) aussi bien sur la qualité de la question que sur la réponse.) Troisième possibilité : vous pourriez choisir une citation dans un article de journal, un des encadrés figurant dans la marge du présent matériel pédagogique ou une autre source, et demander aux élèves d'en dégager l'idée principale et d'indiquer s'ils sont d'accord ou non.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une bonne réponse est une réponse dans laquelle l'élève

- utilise des concepts, tels que témoin, combattant, dilemme ou enchaînements de conséquences, ainsi que d'autres termes figurant dans le matériel EDH ;
- donne des exemples concrets pour étayer ses idées ;
- utilise des exemples provenant de diverses sources, telles que médias, entretiens/interviews, discussions en classe et lectures faites en dehors du milieu scolaire.

Les techniques ci-dessus ne sont que des suggestions qui peuvent vous aider à évaluer le travail que font vos élèves dans le programme EDH. N'hésitez pas à les adapter à vos besoins.

Documentation sur le Web

VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

- Les infractions graves, Comité international de la Croix-Rouge
(<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/5FZHGV>)
-

RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

- Respecter et faire respecter le droit international humanitaire, Comité international de la Croix-Rouge
(http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/section_ihl_state_responsibility)
 - Mise en œuvre du droit international humanitaire: du droit à l'action, Comité international de la Croix-Rouge
([http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/5FZFMV/\\$FILE/Mise_en_oeuvre_DIH.pdf](http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/5FZFMV/$FILE/Mise_en_oeuvre_DIH.pdf))
-

INFORMATIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS DE MY LAI

- Massacre de My Lai, Wikipédia
(http://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_de_M%E1%BB%B9_Lai)
- La guerre du Viêt Nam
(http://www.memo.fr/article.asp?ID=CON_LGF_004)
- Massacre de My Lai, *Le Monde diplomatique*
(<http://www.monde-diplomatique.fr/2002/09/A/16913c>)
- *Le droit national et international et les événements du 16 mars 1968 à My Lai*, Viêt-Nam (rapport de recherche), Stéphane Leman-Langlois
(<http://www.crime-reg.com/textes/rapportmylai.pdf>)



CICR